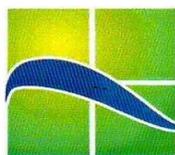


République du Sénégal



OMVS

Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal

Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages multiples dans le Bassin du Fleuve Sénégal

Rapport sur la formation et le renforcement des capacités des Acteurs de la pêche – Région de Matam



AGENCE D'EXECUTION POUR LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE

Km 26 route de Rufisque Tel : 76 580 69 52 Email : asdepsarl2003@yahoo.fr

Juillet – Août 2009

SOMMAIRE

- 1. Introduction**
- 2. Contexte**
- 3. Intervention du PGIRE**
- 4. Objectifs**
- 5. Formation**
 - 5.1 Dispositions préliminaires
 - 5.1.1 Contacts
 - 5.1.2 Choix des Sites
 - 5.1.3 Sélection des participants
 - 5.1.4 Moyens
 - 5.2 Communication rurale
 - 5.3 Sessions de formation
 - 5.3.1 Cérémonies d'ouverture
 - 5.3.2 Calendrier
 - 5.3.3 Sessions
 - 5.3.4 Agendas
 - 5.3.5 Taux de participation
- 6. Modules dispensés**
- 7. Résultats**
- 8. Recommandations**
- 9. Dispositions finales**
 - 9.1 Voyage d'étude
 - 9.2 Remise des attestations

ANNEXES

- | | |
|-----|--|
| A.1 | Liste des GIEs impliqués |
| A.2 | Liste des participants |
| A.3 | Manuel de pêche et de pisciculture |
| A.4 | Document voyage d'études <ol style="list-style-type: none">- PV de rencontre- Listes des membres de la délégation |
| A.5 | Modèle d'attestation |
| A.6 | Discours de clôture du PGIRE |

I. Introduction

De part sa position géographique, le Sénégal bénéficie de conditions hydroclimatiques très favorables à l'expansion de ses richesses hydrologiques qui ont jusqu'aux deux dernières décennies contribué à la croissance économique, à la résorption du sous emploi en milieu rural, à l'acquisition de devises et, à la sécurité alimentaire.

Cependant en dépit des politiques volontaristes de développement basées sur une logique sectorielle productiviste, les pêcheries sénégalaises ont connu un net ralentissement lié à la surexploitation parfois anarchique des ressources halieutiques à l'utilisation de méthodes de technologies et de pratiques de pêche excessives et non contrôlées.

Cette situation a conduit de 1997 à 2006 à de lourdes tendances à la baisse observées au niveau:

- des exportations qui ont chuté de **-7%** en recettes et de **-40%** en tonnages
- des mises à terre qui ont baissé de **-27%**
- de la contribution au PIB global de **-18%**

Il ressort de cet état de crise multidimensionnelle que le secteur de la pêche ne peut plus jouer le rôle escompté par les politiques mises en œuvre dans le cas des politiques de **Réduction de la pauvreté et des Stratégies de croissance accélérée** etc.

Des approches nouvelles fondées sur des critères de durabilités ont alors fait de la pêche continentale et de l'aquaculture un secteur stratégique d'appoint qui traduit largement l'espoir que le Sénégal y a une place.

C'est pourquoi le Sénégal a très tôt senti la nécessité de réglementer la pêche continentale en élaborant en 1963 le décret 63-40 du 10 juin 1963 portant code de la pêche continentale.

Mais c'est véritablement à partir de 2000 que l'Etat du Sénégal a entrepris une politique de relance de la pêche continentale et de l'aquaculture par l'organisation de journées de concertation sur ledit secteur. En mars 2005 les journées de concertations organisées sur la pêche continentale et l'aquaculture ont permis d'élaborer un Plan d'Actions sur le secteur ; Ce plan d'actions est décliné en programmes et projets dont la mise en œuvre est validé en conseil interministériel en mars 2006 ;

La Pêche Continentale et l'Aquaculture sont caractérisées par l'existence de potentialités très importante par le fait de l'existence d'un réseau hydrologique très développé (le fleuve Sénégal au Nord, au Centre le Sine Saloum, au Sud la Casamance) de la présence d'une multitude de lacs, de marres et de bassins naturels etc. (le Lac de Guiers, le Ferlo, le Lac Recba), et des grandes marres de Bignona et Diouloulou etc.



La pêche continentale contribue pour une part importante dans le tissu économique avec près de 45000 tonnes de mise à terre qui se traduisent par environ 15% de la consommation nationale.

Elle est occupée par 30 à 50000 personnes en emplois directs et indirects.

Ce secteur est cependant confronté à des contraintes de développement durables nombreuses et variées, constituant autant de facteurs limitant que sont:



- **les contraintes liées à l'environnement physique caractérisées par**
 - la perte des plaines d'inondation et la diminution du couvert végétal
 - l'envahissement des plantes telles que les Typhas
 - l'effet des aménagements hydro agricoles
 - les effets de la pollution domestique et industrielle
 - l'assèchement de certains marres et lacs etc.,

- **les contraintes au niveau des ressources halieutiques continentales relatives à :**
 - la faible connaissance des stocks et de la biologie de certaines espèces d'importance économique
 - l'absence de suivi et de gestion des exploitations des plans d'eau
 - la surexploitation des ressources
 - l'absence de base de données
 - le non contrôle de l'accès à la ressource etc.

- **Les contraintes au niveau des systèmes d'exploitation à savoir :**
 - un parc piroguier représenté par des embarcations vétustes, tant sur le plan conceptionnel que sur le plan de leur adaptabilité à l'évolution de la pêche
 - la difficulté liée à l'équipement et au rééquipement des moyens d'exploitation etc.
 - des engins et techniques de pêche quasi archaïques et présentant un réel danger pour la ressource.
- **Les contraintes socioéconomiques que sont :**
 - le faible niveau de développement des activités de pêche qui s'explique par le manque d'infrastructures d'accueil, la rareté de la ressource, la reconversion des pêcheurs, pour d'autres secteurs plus porteurs
 - le coût élevé du matériel de pêche; ceci en dépit de l'exonération du matériel de tout droit et taxe

- **Les contraintes institutionnelles dont les plus importantes sont:**
 - l'insuffisance de la couverture administrative des zones à caractère continental
 - l'insuffisance de perfectionnement et de spécialisation du personnel d'encadrement
 - l'environnement juridique inapte par rapport à l'évolution du secteur
 - les infrastructures de pêche portant sur les mauvaises routes, l'enclavement des zones de pêche, dérive de débarquement, d'aires de transformation, l'insalubrité et la faible qualité des produits

- **Les contraintes liées au financement entraînant des difficultés à:**
 - l'accès au crédit
 - l'inadéquation du système de financement
 - la frilosité des institutions à s'investir dans le secteur continental

II. Contexte de la Pêche C. dans la Région de Matam



2 1 Situation de la région

La région de Matam fait partie de la zone bio écosystème du bassin du fleuve Sénégal. Elle couvre une superficie de près de 29000 km². ; Elle partage ses frontières administratives avec les régions de St Louis, de Louga et Tambacounda et sa frontière nationale avec la R I de Mauritanie.

La région de Matam avec ses deux départements de Matam et de Kanel fait partie de la zone de couverture du PGIRE initié par l'OMVS .Le choix de cette région comme bénéficiaire de la mission se justifie par ses importantes potentialités à savoir :

- Elle est longée sur plus 196 km par le fleuve Sénégal
- La pêche y représente près de 28% des activités économiques
- Elle utilise environ 4000 emplois fixes et temporaires
-

Le secteur de la pêche s'y caractérise par

a) par un type de production très artisanal avec comme acteurs professionnels

- des pêcheurs
- des mareyeurs
- des transformatrices.
- des charpentiers

b) un armement constitué en grande partie par des pirogues monoxyles non motorisées pour un parc de moins de **800 unités** et par des engins de pêches (filets lignes palangres etc.) très rudimentaires

c) par une ressource assez riche et variée dont les espèces les plus représentatives dans les prises sont les tilapias les clarias et les capitaines .avec un potentiel de capture estimé à **2500 tonnes en 2006.**

2 2 Problématique

La problématique de la pêche continentale et de l'aquaculture se traduit dans la région de Matam à travers les contraintes spécifiques suivantes :

- **Contraintes liées au milieu**
 - La qualité physico-chimique des eaux
 - La pollution industrielle, l'action des pesticides des déchets ménagers etc.
 - L'influence anthropique (perturbation de la couverture végétale)
 - Les grandes sécheresses influant sur la biodiversité aquatique (réserves)
 - Les plantes envahissantes interdisant souvent l'accès aux zones de pêche
- **Contraintes liées à la ressource**
 - Raréfaction due à l'influence du milieu
 - Menaces sur certaines espèces
 - Exploitation irrationnelle
 - Utilisation de méthodes et techniques de pêche prohibées
 - Insuffisance de la surveillance
- **Contraintes liées aux équipements et infrastructures**
 - Quasi inexistence d'infrastructures de pêche
 - Faible niveau d'équipement de pêche
 - Engins de pêche souvent non sélectifs
- **Contraintes liées à la capacité des acteurs**
 - Faible niveau organisationnelle
 - Accès difficile au financement
 - Sécurité de pêche très faible
- **Contraintes à l'harmonisation**
 - Absence d'un code de pêche harmonisé
 - Risque de conflits

III Intervention du PGIRE

L'objectif de l'Etat en matière de développement durable de la pêche continentale et de l'aquaculture est de faire jouer à ce sous secteur le rôle d'une activité créatrice de revenus stables, de pourvoyeur de poisson, et d'emplois stables.

Cette volonté s'est affichée à travers une politique d'orientation déclinée dans le 10ème plan d'orientation pour le Développement Economique et Sociale, les documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté, de Stratégie de Croissance Accéléré SCA.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'intervention de l'OMVS à travers son programme PGIRE qui s'articule autour d'une multitude de micro réalisations destinées à appuyer et à accompagner la promotion et le développement socioéconomique de la pêche continentale dans les pays riverains du Fleuve Sénégal.

La formation des Acteurs de la pêche de la Région de Matam en est une illustration parmi d'autres.

IV Objectifs de la formation

Objectif général :

L'objectif général de la formation est le renforcement des capacités des acteurs en vue de la durabilité des activités de pêche continentale dans la région de Matam

Objectifs spécifiques :

Ces objectifs spécifiques tels que définis dans les TDR sont déclinés comme suit :

Formation sur les pratiques de pêche responsable et formation sur les nouvelles techniques de pêche, de conservation, de transformation et de commercialisation

- Sensibiliser sur la dégradation des écosystèmes et le gaspillage des ressources halieutiques ;
- Réduire la pression de pêche au niveau du fleuve Sénégal et des principaux plans d'eau ;
- Sensibiliser sur l'insécurité fluviale ;
- Former les professionnels du secteur dans les nouvelles techniques de pêche ;
- Former et sensibiliser les professionnels du secteur de la pêche sur les textes réglementaires ;
- Former les femmes sur les techniques de commercialisation des produits halieutiques ;
- Renforcer les compétences des femmes sur les techniques de transformation des produits de la pêche ;
- Etudier les engins de pêche autorisés ;
- Démontrer le caractère destructeur des engins prohibés ;
- Elaborer avec les participants un code de conduite pour une pêche responsable ;

Formation en pisciculture et la gestion des fermes aquacoles, des mares, des bassins de rétention artificiels ou naturels

- Former les professionnels du secteur dans les nouvelles techniques piscicoles ;
- Faire reconnaître les sites favorables à la pisciculture dans la région ;
- Mettre au point un aliment piscicole performant et peu coûteux ;
- Identifier les espèces appropriées (à haute valeur nutritive et commerciale) et connaissance de leur bio écologie ;
- Augmenter la promotion économique des professionnels du secteur de la pêche par la diversification des sources de revenus ;
- Lutter contre la dégradation des écosystèmes et le gaspillage des ressources halieutiques ;
- Réduire la pression de pêche au niveau du fleuve Sénégal et des principaux plans d'eau.

Formation sur la législation des pêches et de l'aquaculture sensibilisation sur les tentatives d'harmonisations; anticipation et prévention des conflits :

- Renforcer les capacités organisationnelles et managériales des responsables du secteur de la pêche ;

Augmenter les compétences des leaders dans la gestion des conseils de pêche et des collectivités locales

- Faire connaître les dispositions du code de la pêche continentales et de l'aquaculture ;
- Etudier les engins de pêche autorisés ;
- Démontrer le caractère destructeur des engins prohibés ;
- Elaborer avec les participants un code de conduite pour une pêche responsable ;
- Faire comprendre aux populations cibles la composition et le fonctionnement des conseils de pêche ;
- Informer sur les droits d'accès à la ressource, son importance dans l'organisation du secteur de la pêche surtout continentale ;
- Faire connaître le rôle et l'importance des brigades de surveillance et des postes de contrôle et de surveillance des pêches et de l'aquaculture ;
- Faire comprendre aux populations cibles la composition et le fonctionnement des conseils de pêche ;
- Informer sur les droits d'accès à la ressource, son importance dans l'organisation du secteur de la pêche surtout continentale ;

V. La formation

5 1 Dispositions préliminaires

Contacts

Une fois officiellement informé de la signature du contrat passé entre le Haut Commissaire de l'OMVS et notre Cabinet, les contacts constituant la première approche au processus de mise en place des différents éléments organisationnels du programme de formation ont été entamés. Ces contacts et rencontres ont concerné d'une part les Autorités Institutionnelles Nationales impliquées, les Autorités Régionales de la Région de Matam et enfin les représentants des différentes structures des acteurs de la pêche de cette même région.

Contacts avec la DPC

Une délégation de notre cabinet a été reçue à deux reprises par Mr Matar DIOUF, Directeur de la Pêche Continentale.

- Au cours de la première audience qu'il a bien voulu nous accorder, notre structure lui a été présentée ainsi que les membres composant la délégation à savoir Mr Masserigne Mbow administrateur d'ASDEP, Mr Moustapha Dem chef de mission de la formation et, Mr Niokhor Diouf consultant formateur.

Cette première rencontre nous a permis de recueillir les sentiments de Mr Diouf sur sa perception du déroulement de la formation, sa vision relative à l'impact et les résultats escomptés, mais surtout de mesurer son espoir de voir les résultats des sessions conduire à des activités de promotion du secteur de la pêche à Matam.

- La deuxième rencontre fut axée sur les avis recueillis de Mr Diouf concernant les stratégies à observer pour dispenser les différents modules afin d'arriver à une bonne adaptabilité des thèmes à la réalité quotidienne du secteur. Il a, à cet effet beaucoup insisté sur l'état de la ressource, sur la sélectivité de son exploitation et surtout sur l'harmonisation de la réglementation.

Notre cabinet a pris bonne note de ces considérations et lui a assuré de prendre les dispositions nécessaires au respect des observations formulées.

La délégation d'ASDEP a par ailleurs demandé et obtenu de Mr Diouf que les autorités administratives de la région de Matam soient officiellement informées du programme de formation. C'est ainsi que Mr le Ministre de l'Économie Maritime a saisi par lettre le Gouverneur de la région de Matam pour l'informer du contenu de la formation ainsi que de son agenda de mise en œuvre. Le Directeur de la Pêche Continentale a, dans la même dynamique adressé ses instructions personnelles au Chef de Service Régionales des Pêche de Matam pour son implication dans le processus de mise en œuvre du démarrage de la formation.

Contacts avec le Service Régional des Pêches de Matam

La même délégation de ASDEP s'est rendu à Matam du **08 au.12 juillet 2009**. Elle a été reçue d'abord par Mr Thiam chef du service régional des pêche avec lequel, une séance de travail portant sur les différents aspects de l'organisation ; notamment les dispositions relatives au choix des sites, à la sélection des participants, aux salles, aux équipements etc.

Contacts avec la Gouvernance

Sous la conduite de Mr Thiam qui a bien voulu effectuer la demande d'audience, la délégation d'ASDEP a été reçue par le Gouverneur Adjoint. Ce dernier nous a fait part de la lettre d'information envoyée par le Ministre de l'Économie Maritime et nous a assuré de toute sa disponibilité à suivre de près et à accompagner jusqu'à terme tout le programme de formation. Sur notre requête il a accepté de présider l'ouverture de la session dans le département de Matam.

Contact avec la Préfecture de Kanel

La délégation s'est ensuite rendue à Kanel sous la direction du Chef de Service des Pêches pour rencontrer le Préfet du département. Mr l'Adjoint au préfet qui nous a reçu a déclaré avoir déjà été informé par les instances supérieures et nous a rassuré quant à sa disponibilité à faciliter la tenue des sessions de formation et promis d'être présent à leur ouverture.

Contacts avec les leaders des organisations Professionnelles

La dernière série de prises de contact s'est effectuée en direction des représentants des différentes structures organisationnelles regroupant les acteurs de la pêche. C'est ainsi que la délégation ASDEP toujours sous la conduite de Mr Thiam a rencontré à leur domiciles respectifs:

- Le Président Régional des Pêcheurs de Matam
- La Présidente Régionale des Femmes de la Pêche de Matam
- Le Président des pisciculteurs
- Le Président de la Fédération Départementale des Pêches de Matam
- Le Président de l'association des Pêcheurs de Kanel
- Le Secrétaire Général des Pêcheurs de Wodoberé (Département de Kanel)

Ils ont tous été informés et sensibilisés sur les dispositions de l'OMVS à accompagner la relance du secteur de la Pêche à travers les activités du PGIRE. Ils ont témoigné en retour de leur satisfaction et se sont d'emblée engagés à tout mettre en œuvre pour que la formation dont ils viennent de bénéficier soit une réussite totale.

5.1.2 Choix des Sites

Le choix des sites pour abriter les sessions de formation au niveau des départements de Matam et de Kanel a fait l'objet d'une libre appréciation de la DPC qui, par le biais de son service régional de Matam a adopté une stratégie d'approche participative en associant à ses décisions les principaux leaders des organisations professionnelles impliquées.

C'est ainsi qu'une séance de travail a été initiée à cet effet par Mr Momath Thiam au cours de laquelle des décisions consensuelles ont été prises; et les choix portés sur:

- 2 sites à Matam Commune (département de matam)
- 1 site à Kanel (département de Kanel)
- 1 site à Woodobééré (département de Kanel)

Les choix se sont basés sur:

- la configuration des structures des acteurs à la base
- l'accessibilité des sites par rapport aux localités de provenance des participants
- la disponibilité des infrastructures d'accueil existant dans les deux départements
- la possibilité d'accéder à l'eau courante et à l'électricité
- les conditions de séjour et de déplacements des consultants formateurs

5.1 3 Sélection des participants

Sélection

A l'instar du mode de choix des sites, une réunion a regroupé autour du chef du service régional des pêches, les leaders des organisations professionnelles pour statuer de manière consensuelle sur le mode de sélection des participants.

Le premier principe retenu a été que la sélection se base sur la prise en compte de l'implication de l'ensemble des GIEs existant dans la région et qui sont dument répertoriés par les services des pêches.

Le second principe adopté a été la prise en compte de représentativité des structures faitières aussi bien régionales que départementales

Enfin, la catégorisation professionnelle et son importance dans le secteur a été tenue comme critère de sélection

En ce qui concerne les acteurs qui ne sont affiliés à aucune organisation et qui seront sans aucun doute intéressés par la formation, il a été retenu de les inscrire sur une liste d'attente. Ils seront informés à temps que :

- leur participation aux sessions sera fonction du taux de présence des acteurs cibles à travers les GIEs
- qu'elle sera acceptée uniquement à titre « observateur »
- ils seront pris en charge mais ne pourront pas figurer sur les listes officielles de la formation

Les leaders des organisations ont argumentés cette décision par le fait que toute retombée de la formation doit revenir aux acteurs structurés

Une fois ces principes appliqués, une proposition de clé de répartition a été élaboré par le Chef de service régional; proposition discutée et finalement adoptée

Il en est ressorti une liste unanimement acceptée ciblant: (voir liste des GIEs en annexe)

- **400** pêcheurs / pisciculteurs du département de Matam
- **80** mareyeurs et transformatrices du département de Matam
- **200** pêcheurs / pisciculteurs du département de Kanel
- **60** mareyeurs et transformatrices de Kanel

Information / Mobilisation

Afin d'assurer un très grand taux de participation des Acteurs aux sessions de formation, le service de l'encadrement, en concert avec les leaders ont adopté une stratégie d'information et de mobilisation susceptible d'atteindre le maximum de cibles

Cette stratégie s'est appuyée sur:

- une communication rurale à travers des émissions de radio communautaire
- des spots d'information radio diffusés
- une campagne d'affichage d'affiches au niveau de l'ensemble des départements

Le président régional des pêcheurs



tous

la

- un concept d'invitation par carte
- l'information téléphonique
- l'envoi d'émissaires auprès de toutes les localités concernées

Le cabinet ASDEP, pour accompagner ces activités a accepté de financer tous les déplacements liés à la mobilisation.

5.1.4 Moyens mis à contribution

Moyens humains

En dehors du personnel- clef chargé de la supervision et de la formation, un pool de facilitateurs a été recruté au niveau local pour assurer:

- une assistance à chaque formateur pour les problèmes d'interprétation durant les cours de formations
- un appui à l'organisation des groupes de participants dans le cadre du déroulement des sessions, de l'hébergement et de la restauration

Moyens didactiques

Conformément aux dispositions retenues dans les propositions techniques, ASDEP a conçu, édité ou mis à disposition le matériel suivant:

En module

- un module de formation en technique de pêche responsable, en sécurité et en amélioration des engins et méthodes de pêche
- un module en technique de conservation et de commercialisation du poisson frais
- un module de technique de transformation, de conservation et de commercialisation des produits halieutiques continentaux
- un module de pisciculture et d'aquaculture
- un module sur le renforcement des capacités des organisations professionnelles, sur le code de la pêche et sur l'harmonisation de la réglementation de la pêche dans le bassin du fleuve Sénégal

En manuel

- un manuel de pêche responsable édité en 400 exemplaires pour les groupes de pêcheurs
- un manuel de pisciculture édité en 200 exemplaires pour les participants pisciculteurs

En matériel

- conception et construction de deux fours de fumage
- fabrication de deux claies de séchage de poisson
- acquisition de :
 - ✓ huit conteneurs de conservation de poisson frais
 - ✓ quatre bassines de salage et de lavage
 - ✓ dix couteaux
 - ✓ divers types d'emballage

En intrants

- 2fois 45 Kg de poisson d'eau douce
- 2fois 45 Kg de poisson maritime
- 2fois 20 kg de bois
- 2fois 5 kg de glace
- du sel et produits de nettoyage

5.2 Communication rurale

La stratégie adoptée par ASDEP pour dérouler son plan de communication a porté sur les différents points ci-dessous cités et s'est déclinée comme suit:

- *L'information par le canal officiel*

Comme cité précédemment, la ministre de l'Economie Maritime a été informée du programme de formation. Il a pris à cet effet les dispositions nécessaires pour que l'administration régionale en soit saisie à travers la Gouvernance de Matam, la Préfecture de Matam et la Préfecture de Kanel.

Dans la même dynamique, le Directeur de la Pêche Continentale a instruit le chef de service régional de Matam de tout mettre en œuvre pour que la formation puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

- *L'information par supports*

Une semaine avant le démarrage des sessions de formation, une campagne d'information et de sensibilisation a été entamée à travers des supports. C'est ainsi que:

6 banderoles ont été confectionnées et fixées à raison de trois par départements au niveau des sites de formations

400 affiches ont été produites et collées dans tous les points et localités de Matam, Kanel et Woodobééré



L'information par radio rurale

Suite aux investigations menées dans ce cadre, il s'est avéré que la radio nommée **Tim Timol** basée à Matam présentait toutes les conditions de diffusion de large écoute et de disponibilité pour assurer la couverture communicationnelle de la formation

ASDEP a ainsi passé avec cette structure un accord définissant les différents services ci-après:

- la réalisation et la diffusion de **spots de sensibilisation** de 3 minutes par jour

- la réalisation de **10 émissions** animées chaque fois par 3 participants choisis dans l'un des groupes. Chaque émission devait axer ses débats sur un des thèmes de la formation, sur la pertinence et l'importance de la formation, sur les acquis attendus, sur l'intervention et l'appui de l'OMVS dans le processus de développement du secteur de la pêche de Matam. Les spots ainsi que les émissions de Matam ont été enregistrés sur CD et accompagneront

le rapport final de la formation

- une série de **4 reportages** à raison de un par site de formation incluant des interviews effectués dans le vif du déroulement des formations
- une couverture de **reportage photographique** pour illustrer toutes les étapes de la formation et dont une sélection des photos les plus expressives servira à la confection des dix (10) 'albums de souvenirs prévus.



Séance de Reportage

5 3 Sessions de formation

Les sessions de formation se sont déroulées conformément au calendrier prévisionnel ainsi qu'aux différents modules et thèmes retenus:

5 3 1 Cérémonies d'ouverture

Cérémonie d'ouverture à Matam

Du 20 juillet au 12 août 2009 trois sessions de formation et de renforcement des capacités des pêcheurs pisciculteurs, mareyeurs et transformatrices du département de Matam se sont tenues dans les locaux de la Case foyer.

La séance d'ouverture a été présidée par Monsieur Wahab Kane Gouverneur Adjoint chargé des affaires administratives en présence de :

Mrs: Momath Thiam Chef du service régional de la Pêche Continentale de Matam

Masserigne Mbow Consultant ASDEP

Sidy Fall Président de la Fédération Régionale des Organisations Professionnelles de Matam

Babacar Sarr Président de la Fédération Régionale des Aquaculteurs de Matam

Dialil Samba Yam Président de la Fédération Départementale des Organisations professionnelles de Matam

Des Présidents des Conseils de pêche de Matam, de Djamel et de Woudourou

M. Woury Gaye Présidente de la Fédération Régionale des Transformatrices de Matam

Les pêcheurs et Pisciculteurs du Département de Matam



IL revenait d'abord à Monsieur Sidy Fall de souhaiter le mot de bien venue aux participants et de remercier les Autorités de L'OMVS et la Direction de la Pêche Continentale pour l'organisation de cette session de formation et de renforcement qui est une première aux profits des acteurs de la pêche de la région de Matam.

A sa suite Monsieur Momath Thiam a rappelé aux participants le cadre contextuel, la justification, les objectifs et les résultats attendus de cette session de formation et de renforcement des capacités

Enfin Monsieur le Gouverneur, prenant la parole a d'abord félicité les participants puis remercié l'OMVS ensuite demandé aux séminaristes de suivre attentivement et de s'appropriier les connaissances qu'ils vont recevoir .Il a déclaré ouverte la session de formation et de renforcement des capacités des pêcheurs et Pisciculteurs de la région de Matam

Cérémonie d'ouverture à Kanel

Deux sessions de formation et de renforcement des capacités des pêcheurs, pisciculteurs, mareyeurs et femmes transformatrices du département de Kanel sont tenues à Kanel dans les locaux de YAYA SALL, du 17 au 19 août 2009

La Séance d'ouverture en a été présidée par Monsieur Amdy Moustapha Ba Adjoint au Sous préfet de Wouro sidi en présence de :

Ms : Momath Thiam Chef du service régional de la Pêche Continentale de Matam

Masserigne Mbow Consultant ASDEP

Sidy Sall Président du C L P de Waoundé

Balla Sall Pr. de l'association Kissal Wendou

Kanel

Abdoulaye Thiam Chef du service départemental de la Pêche Continentale de Kanel

Adama Diacko Président du Gie Inter villageois Pattowel

Tacko Demba Sy Présidente de la Fédération Départementale des Transformatrices et Micro mareyeuses de kanel

Des pêcheurs et Pisciculteurs du Département de kanel



Le préfet de Kanel

IL revenait d'abord à Monsieur Balla Sall de souhaiter le mot de bien venue aux participants et de remercier les Autorités de L'OMVS et la Direction de la Pêche Continentale pour l'organisation de cette session de formation et de renforcement des capacités.

A sa suite Monsieur Momath Thiam a rappelé aux participants le cadre contextuel, la justification, les objectifs et les résultats attendus de cette session de formation et de renforcement des capacités. Monsieur le Sous préfet, prenant la parole a d'abord félicité les participants puis remercie l'OMVS ensuite rappelé les potentialités halieutiques, piscicoles et la densité hydrographiques du département de Kanel, demandé aux séminaristes de suivre attentivement et de s'approprier des connaissances qu'ils vont recevoir et enfin il a déclaré ouverte la session de formation et de renforcement des capacités des pêcheurs et Pisciculteurs de la région de Kanel.

Cérémonie d'ouverture à Wodobéré

Du 24 au 28 août 2009 s'est tenue à l'école primaire de Woodobéré, la session de formation et de renforcement des capacités des pêcheurs et des pisciculteurs du département de Kanel.

La séance d'ouverture a été présidée par Monsieur Momath Thiam Chef du Service Régional de la pêche Continentale de Matam en présence de :

MM : Omar Sow chef de village de Woodobéré

Balla Sall Président de l'association Kissal Wendou Kanel Bamtare Fouta

Ismeila Ba Président du Conseil de pêche de Dolol

Adama Diacko Président du Gie Inter villageois Pattowel

Tacko Demba Sy Présidente de la Fédération des Transformatrices et Micro mareyeuses de

Kanel.

Des pêcheurs et Pisciculteurs du Département de kanel

IL revenait d'abord à Monsieur Omar Sow, chef de village de Woodobééré de souhaiter le mot de bien venue aux participants et de remercier les Autorités de L'OMVS et la Direction de la Pêche Continentale pour l'organisation de cette session de formation et de renforcement des capacités.

A sa suite Messieurs Balla Sall, Ismeila Ba et Madame Tacko Demba Sy ont pris la parole pour remercier l'OMVS et la Direction de la Pêche Continentale

Enfin Monsieur Momath Thiam a rappelé aux participants le cadre contextuel, la justification, les objectifs et les résultats attendus de cette session de formation et de renforcement des capacités avant de déclarer ouverte la session de formation et de renforcement des capacités à Woodobééré

L'organisation de ces cérémonies a procédé de l'initiative d'ASDEP pour d'une part porter l'information à tous les niveaux de l'Administration locale, d'autre part et surtout de rendre visibles les réalisations de l'OMVS dans le tissu socioéconomique de cette région à travers son programme PGIRE.

Enfin et toujours dans cette optique, les formateurs ont fait prendre conscience aux participants du rôle et de l'appui joués par l'OMVS pour qu'ils aient pu bénéficier de ce renforcement de capacité indispensable à l'essor du développement de leur secteur d'activités et à l'amélioration de leurs moyens d'existence durable.

Ces cérémonies ont vu la participation et l'implication très déterminantes du Chef de Service Régional des Pêches et de la Surveillance accompagné de son staff.

5.3.2 Le Calendrier

Pour ce qui concerne le calendrier d'exécution les sessions pour chaque groupe ont eu lieu et date comme présentes dans le tableau ci-après.

Département	Site	Groupe	Période	
Matam	Matam 1	G 1 pêcheurs et pisciculteurs	20 JUIL au 24 JUIL 2009	
		G 2 pêcheurs et pisciculteurs	27 JUIL au 31 JUIL 2009	
		G 3 pêcheurs et pisciculteurs	3 AOUT au 07 AOUT 2009	
		G 4 pêcheurs et pisciculteurs	10 AOUT au 14 AOUT 2009	
	Matam 2	G mareyeurs	20 JUIL au 22 JUIL 2009	
		G Transformatrices	23 JUIL au 25 JUIL 2009	
Kanel	Kanel	G pêcheurs et pisciculteurs	17 AOUT au 21 AOUT 2009	
		G mareyeurs	17 AOUT au 19 AOUT 2009	
		G Transformatrices	20 AOUT au 22 AOUT 2009	
	Woodobééré	G pêcheurs et pisciculteurs		
				24 AOUT au 28 AOUT 2009

5 3.3 Les sessions

Les sessions de formation ont été réalisées selon les modules définis et retenus dans les propositions techniques du contrat. C'est ainsi que:

- Pour chaque groupe de pêcheurs / pisciculteurs, trois sessions ont été dispensées selon le tableau ci-après.

Session	Modules dispensés	Durée / jour
N° 1	Pêche responsable et technique de pêches améliorées Sécurité de la pêche continentale, techniques et moyens Surveillance des pêches Rôle des brigades de surveillance et des postes de contrôle Environnement de la pêche continentale	3
N° 2	Pisciculture rurale et villageoise Organisation des fermes et espèces aquacoles	1
N° 3	Législation de la PC, renforcement des capacités des organisations professionnelles, les CLP, sensibilisation sur l'harmonisation, anticipation et prévention des conflits	1

- Pour chaque groupe de mareyeurs, une seule session a été dispensée.

Session	Modules	Durée / jour
1	Techniques de conservation et de commercialisation du poisson frais	2
	Atelier pratique	1

- Pour chaque groupe de transformatrices, une seule session a été dispensée.

Session	Modules dispensés	Durée / jour
1	Techniques de transformation artisanale du poisson	2
	Atelier pratique	

5.3.4 Agenda des sessions

Les agendas relatifs au déroulement des sessions de formation ont été conçus par chaque consultant formateur ayant en charge les modules et les groupes qui lui sont assignés. Chaque agenda a été passé en revue par toute l'équipe d'ASDEP avant d'être validé en fonction de leur adaptabilité aux réalités locales.

Agenda Groupe Pêcheurs et Pisciculteurs

Jours	Horaires	Thèmes abordés
1er jour	9h – 13h Pause 15h - 17h	Diagnostic du Secteur ; Typologie des engins et méthodes de pêche
2ème jour	9h – 13h Pause 15h - 17h	Techniques de pêche améliorée Suite et fin
3ème jour	9h – 13h Pause 15h - 17h	Pêche Responsable Code de conduite
4ème jour	9h – 13h Pause 15h - 17h	Notion de pisciculture ; Elevage en étangs Elevage en cage ; Gestion des fermes et espaces aquacoles
5ème jour	9h – 13h Pause 15h - 17h	Législation et code de la pêche continentale et de l'aquaculture Renforcement capacitaire managériale Harmonisation et prévention des conflits

Agenda Groupe mareyeur

Jours	Horaires	Thèmes abordés
1er jour	9h – 13h Pause 15h - 17h	Techniques de conservation du poisson frais Suite et fin
2ème jour	9h – 13h Pause 15h - 17h	Hygiène ; qualité et Commercialisation
3ème jour	9h – 13h Pause 15h - 17h	Atelier pratique

Agenda Groupe transformatrices

Jours	Horaires	Thèmes abordés
1er jour	9h – 13h Pause 15h - 17h	Techniques de transformation du poisson Conception et gestion des sites de transformation
2ème jour	9h – 13h Pause 15h - 17h	Hygiène ; qualité Conservation et commercialisation
3ème jour	9h – 13h Pause 15h - 17h	Atelier pratique

5.3.5 Taux de participation

Taux prévisionnel assigné

Le processus de sélection des participants basé sur la composition multisectorielle des structures organisationnelles des départements de Matam et de Kanel s'est conformé sans restriction au taux de participation fixé dans le contrat.

Ce taux a prévu de former au moins 1/3 des acteurs de la Région de Matam .Il se chiffre à :

- 600 pêcheurs / pisciculteurs
- 70 mareyeurs
- 70 femmes transformatrices

Le cabinet ASDEP s'est appuyé sur le Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam ainsi que sur les principaux leaders des organisations professionnelles et des conseils locaux pour lancer 840 cartes d'invitation à participer aux sessions.

La distribution des cartes s'est opérée à travers les circuits traditionnels de communication; selon le schéma ci-après.

Localités	Leaders impliqués	Nombre de cartes distribuées
Matam	Le Président Régional des Pêches Le Président Régional des Pêcheurs Le Président Adjoint des Pêcheurs	470
Kanel	Le Président de l'association des Pêcheurs de Kanel Le Secrétaire Général des Pêcheurs de Woodobééré	270

Taux obtenu

Les taux réels de participation obtenus sont présentés pour chacun des dix (10) groupes de participants comme suit:

Catégorie Professionnelle	Groupe	Effectif Prévu	Taux de participation			Ecart
			Effectifs fournis par les GIEs	Effectif liste D'attente	Effectif total	
Pêcheurs et Pisciculteurs	N°1	100	67	14	81	-19
	N°2	100	73	11	84	-16
	N°3	100	81	9	90	-10
	N°4	100	69	17	86	-14
	N°5	100	81	10	91	-9
	N°6	100	79	12	91	-9
Mareyeurs	N°1	40	43	3	46	6
	N°2	30	41	5	46	16
Transformatrices	N°1	40	45		45	5
	N°2	30	45		45	15
Total		740	624	81	705	-35

L'analyse de ces données conduit au résultat ci-dessous constaté:

- Pour les groupes pêcheurs / pisciculteurs, l'effectif réel de participation est de **523** acteurs par rapport au nombre prévisionnel fixé à **600, soit un taux de 88%**.

Les leaders chargés de la mobilisation ont expliqué cette situation par le fait que la période de la formation ayant coïncidé avec l'hivernage, bon nombre de pêcheurs ont été retenus par les travaux agricoles et, d'autres n'ont pas pu venir du fait de l'enclavement de leurs localités et de l'impraticabilité des routes

- Pour les groupes mareyeurs, le nombre de participant a été de **92** par rapport aux prévisions de **70 soit un taux de.131%**.
- Pour les groupes transformateurs la même situation est constatée avec un effectif de **90** par rapport aux **70** prévus, **soit un taux de.128%**,

IL a été noté une forte présence des femmes durant la session de formation et de renforcement des capacités .Cela s'explique par le fait que les femmes sont souvent copropriétaires des engins de pêche et des pirogues. Elles assurent également l'éclatement et la commercialisation des produits de pêche dans la région.

Par ailleurs elles sont plus engagées dans les activités de développement de la base, Elles disent n'avoir jamais bénéficié de formations techniques liées à leur sous secteur professionnel et nourrissent l'espoir que cette session soit un tremplin leur permettant de développer des activités susceptibles d'améliorer leurs conditions d'existantes.

VI. THEMES ET MODULES DISPENSES

Thème I: Pratique de pêche responsable, Techniques de pêche améliorées, de Conservation, de Transformation et de Commercialisation du poisson

Module 1.1: Pratique de pêche responsable, Techniques de pêche améliorées Code de conduire responsable

Le module traitera des points suivants :

1. Pratique de pêche responsable
2. Techniques de pêche améliorée
 - Diagnostic des engins et méthode de pêche utilisés dans le bassin du fleuve Sénégal
 - Caractéristiques et conception des engins de pêche
 - Tentatives d'amélioration (matériaux et sélectivité)
3. Code de Conduite
 - Compréhension du code de conduite responsable
 - Elaboration et proposition d'un code de conduite.



Pratique de pêche Responsable

Elle est axée d'abord sur sa justification. En effet actuellement le secteur des pêches traverse une crise environnementale et socio-économique grave qui menace la survie des communautés des pêcheurs, risque de compromettre l'approvisionnement en poisson des populations et plus généralement la contribution du secteur à la croissance économique et la lutte contre la pauvreté puis sur l'origine et le concept de Pêche Responsable

Quand on pêche plus que ce que les plans d'eau peuvent produire, la quantité de poissons à notre disposition commence à diminuer, les tailles des poissons diminuent aussi jusqu'à devenir si petit qu'ils ne sont intéressants pour le commerce.

Aujourd'hui, l'activité de pêche est si forte que presque tous les grands poissons ont déjà été capturés, et les petits et moyens sont pêchés avant de devenir suffisamment grands pour se reproduire. En continuant à pêcher, ce qui reste sans que les espèces puissent se reproduire, on entre dans une spirale de déséquilibre et d'extinction des ressources de pêche.

Le concept de pêche responsable a été précisé pour la première fois à la Conférence Internationale tenue à Cancún en mai 1992 au Mexique par la FAO et le Gouvernement Mexicain. « Ce concept

englobe l'utilisation durable des ressources halieutiques avec l'environnement, et le recours à des méthodes de capture et d'aquaculture sans effets nocifs sur les écosystèmes, les ressources ou leur qualité. Il fait également place à la notion de valeur ajoutée aux produits, par des processus de transformation respectant les normes sanitaires requises, et à l'adoption de pratiques commerciales permettant d'assurer aux consommateurs l'accès à des produits de qualité »

Chapitre a présenté la typologie des engins et méthodes de pêche pratiquées par les pêcheurs Souballo (Al pular), par les pêcheurs Walo-Walo (pêcheurs du Walo), par les pêcheurs Somono (pêcheurs Soninké) et par les pêcheurs Macinacobé (pêcheurs Maliens) dans le bassin du fleuve Sénégal à savoir:

- ✓ Les éperviers
- ✓ Les filets maillants dérivants
- ✓ Les filets maillants dormants de surface et de fond
- ✓ Les lignes à main, à un hameçon, à plusieurs hameçons
- ✓ Les sennes (petites et grandes) surtout la senne de rivage (Goubol)
- ✓ Les casiers
- ✓ Les palissades et barrages pièges
- ✓ Les palangres de surface et de fond

Les principes de fonctionnement de ces engins sont basés sur l'encerclement, l'enfermement, le maillage, l'accrochage, le piège et les barrages par piquets.

Trois engins sont considérés très dévastateurs de la ressource et de l'environnement :

-la senne de rivage par sa longueur jusqu'à 1000 mètres, sa chute jusqu'à 10 mètres, ses mailles très petites et sa méthode de pêche ramassant tout sur son passage, détruit la flore et la faune aquatique

-les palangres sont jugées dévastateurs vu le nombre de poissons qu'elles capturent et le danger qu'elles représentent s'elles sont perdues dans l'eau ; ensuite les hameçons utilisés, les numéros 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 sont prohibés.

-les casiers de part leurs mailles très petites et le nombre utilisé dans le bassin

Les pratiques de barrages -pièges et palissades constituent par ailleurs des sources de conflits et de menaces pour les animaux aquatiques

L'utilisation d'engins de pêche en matière synthétique (le mono filament en nylon) pourtant interdit car non biodégradable. En cas de perte il constitue « une pêche fantôme » c'est-à-dire qu'il continue à capturer le poisson bien après avoir été perdu ou abandonné

Un filet mono filament peut continuer à pêcher avec efficacité régressive pendant 10 ans.

Amélioration des engins et méthodes de pêche

Les actions à mener pour améliorer les techniques et méthodes ont été développées:

- ✓ Renforcer le contrôle de l'utilisation de filets mono filaments
- ✓ Sensibiliser les pêcheurs
- ✓ Nettoyer les fonds
- ✓ Prévenir les pertes
- ✓ Mettre au point des techniques de pêche utilisant le principe de la biodégradabilité
- ✓ Mettre au point des techniques de repérage.

La formation a particulièrement insisté sur les moyens consistant à améliorer la sélectivité des engins.

On entend par sélectivité la capacité de cibler les poissons par taille et par espèce, tout en permettant aux prises accessoires de s'échapper sans dommage. Les prises accessoires peuvent être des poissons de petites tailles (les juvéniles) des espèces non visées, des oiseaux, et d'autres organismes marins.

Les techniques et méthodes de pêche ont évolué et sont désormais intrinsèquement sélectifs ; les pêcheurs savent parfaitement comment utiliser ces tactiques et ajuster les engins de pêche de façon à augmenter ou à diminuer la sélectivité.

Donc il faut amener les pêcheurs à une sélectivité des engins par taille et par espèce

Exemple la sélectivité par espèce : des dispositifs tels que le filet tamiseur permettent une sélectivité par espèce, à condition que le nombre d'espèce soit limité et que leur comportement diffère.

La sélectivité des engins mobiles est moindre lorsque la taille et le comportement des espèces non ciblées est similaire. La sélectivité peut être accrue en exploitant les différences de comportement des poissons.

Une autre technique est d'agir sur les dimensions (longueur, largeur, maille) des sennes de rivage ou sur le nombre d'hameçons et la distance entre les hameçons des palangres par des conventions communautaires sur la gestion et l'exploitation des ressources halieutiques.

Exemples :

Pour la senne de rivage

-Longueur : 250 m

-Chute : 4 à 6 mètres

-Maille : 50 mm

Pour les palangres

-Nombres d'hameçons : 500 à 1000 unités

-Distance entre les hameçons : 35 cm

Code de conduite responsable

La présentation est axée sur sa compréhension et son acceptabilité. Il se définit comme un ensemble de comportements pour garantir des pratiques responsables en vue d'assurer effectivement la conservation, la gestion et le développement des ressources bio aquatiques, dans un contexte de respect des écosystèmes et de la biodiversité.

Ces comportements interpellent les Etats mais surtout les pêcheurs dont la survie est liée aux ressources halieutiques.

Un code de conduite responsable correctement appliqué conduit à des pratiques qui permettent une pêche responsable, à savoir:

- ✓ l'aménagement des pêcheries grâce au partenariat. Le secteur de la pêche, les milieux scientifiques, les écologistes, les gouvernements et autres parties concernées devraient étre responsables en partenariat de l'aménagement des pêcheries.
- ✓ l'évaluation et l'inventaire des ressources disponibles.
- ✓ Ainsi que l'établissement d'un juste équilibre entre l'effort de pêche et la capacité de production des ressources.

- ✓ Rejets des prises accessoires grâce aux mesures suivantes :
 - réduction des niveaux de pêche
 - clôture saisonnière des certaines zones de pêche
 - mise au point d'engins ou méthodes de pêche sélective
 - rationalisation de la réglementation
 - interdiction de pratique entraînant un gaspillage
 - réduire le plus possible les pertes d'engins de pêche
 - mise en valeur les pêcheries
 - rétablissement des réserves de pêche
 - prise de mesures à l'échelon sous régionale (OMVS).
 - harmonisation des textes règlementant les activités de pêche et les conventions collectives.

Reconnaissant le rôle vital des pêches dans la sécurité alimentaire, et le développement économique et social, ainsi que la nécessité d'assurer le caractère durable des ressources biologiques aquatique et leur environnement pour les générations présentes et futures. Les pêcheurs de Matam ont décidé d'adopter ce présent code de conduite responsable :

Code de conduite responsable proposé

Utiliser des engins, les méthodes et pratiques de pêche suffisamment sélectifs pour minimiser le gaspillage, le rejet, les captures non visées, tant de poissons que d'autres espèces ;

Favoriser des pratiques de pêche qui permettent d'éviter des conflits ;

Protéger et régénérer les habitats critiques, tels que les mangroves, les récifs, les lagons, les zones humides, les nurseries et les frayères ;

Respecter les Réserves de pêche et des aires protégées ;

Accepter et respecter les périodes de repos biologiques dans vos secteurs de pêche

Utiliser les engins de pêche respectueux de la ressource

Ne pas utiliser le mono filament

Ne pas utiliser des explosifs (dynamites), des poisons et d'autres pratiques destructrices

Respecter la taille autorisée des mailles des filets dans les plans d'eau

Ne pas pêcher les poissons plus petits que les mailles autorisées. S'ils sont vivants à les relâcher.

Ne pas utiliser les engins qui détériorent le fond (la flore aquatique)

Ne pas abandonner les filets perdus dans l'eau

Ne pas jeter dans l'eau les déchets tels que les sacs plastiques, les emballages, polystyrène, les piles électriques,

Ne pas déboiser les berges, les rives des plans d'eau car les arbres ralentissent l'ensablement et l'envasement

Eviter de faire la police du fleuve à la place de l'administration, en cas d'observation de cas de pratiques et méthodes prohibés à avertir les services de pêche ou à dénoncer le délinquant.

Proposer aux consommateurs des produits de pêche sans danger, salubres et non frelatés

Ne pas barrer le plan d'eau sur toute sa largeur ainsi que de poser les filets ou engins dans le chenal navigable du fleuve là où il est balisé.

A collaborer avec les services de pêche dans l'information et la collecte de données sur la pêche.

A protéger les animaux marins en difficulté

Ne pas aller pêcher sans gilet de sauvetage

Vérifier l'état des Pirogues avant d'aller pêcher

Porter secours à des personnes en difficulté dans l'eau

Ne pas barrer le plan d'eau sur sa largeur avec des piquets

Faire la maintenance régulière des moteurs et des vos pirogues.

Module 1.2: Techniques de Conservation et de Commercialisation du poisson frais

Planning et méthodologie de formation

La formation en technologie des produits halieutiques, dispensée en langues nationales ouolof et toucouleur aux acteurs de la pêche de Matam a intégré des enseignements aussi bien théoriques que pratiques

121 .Formation théorique

Concepts et principe de base pour l'aménagement et l'exploitation des structures de mareyage des produits halieutiques :

- Définitions et fonctions des structures mareyage ;
- Définitions et composantes du diagramme de mareyage ;
- Principe des 7 M : matières, matériel, milieu, méthodes, mesures, main d'œuvre et management

Localisation et compartimentation structure de mareyage :

- Matériaux de construction, murs, cloisons, sols, plafonds, portes, fenêtres, ventilation, éclairage, alimentation eau, surfaces et plans de travail, installation de toilettes etc.
- Segmentation équipement et exploitation partie technique structure de mareyage selon marche en avant, séparation secteur propre/secteur souillé, transfert de charge, courant de circulation, utilisation précoce et continue froid.
- Assainissement salubrité et hygiène structure de mareyage
- Entretien et maintenance structure de mareyage.

Etude du diagramme de mareyage de produits halieutiques

- Opération unitaire d'approvisionnement :
 - o En matières premières halieutiques
 - o Et autres matières (eau, glace,...) :
- Opération unitaire de transferts des matières premières halieutiques au site de mareyage :
 - o définition des méthodes, du matériel, et de la main d'œuvre utilisés
- Opération unitaire de triage et de contrôle qualitatif et quantitatif des matières premières halieutiques et des matières consommables :
 - o définition où (poste aménagé), pourquoi, comment (méthodes), avec quoi (matériel), par qui (main d'œuvre), combien (mesures),... ;
- Opération de décontamination des matières premières halieutiques réceptionnées, triées et contrôlées:
 - o Définition des postes aménagés, des méthodes, matériel et matières consommables utilisés
- Opération unitaire de prétraitement des matières premières halieutiques décontaminées
- Opération unitaire traitement thermique (refroidissement) matières premières décontaminées et/ou prétraitées
- Opération unitaire d'emballage et de conditionnement
 - o Définition des méthodes utilisées
 - o Définition du matériel et de l'équipement
- Opération unitaire d'entreposage
 - o Définition des méthodes utilisées

- Définition du matériel et de l'équipement
- Opération unitaire nettoyage, désinfection du site
- Opération unitaire évacuation effluents et élimination déchets :
 - Définition des méthodes utilisées
- Choix, durée de vie et connaissance espèces commercialisées
- Promotion et vente
- Gestion Stocks :
- Gestion de la structure
- Hygiène et salubrité ;
- Débat sur les améliorations du secteur de mareyage



1 2 2 Atelier pratique

Les points suivants ont été pris en compte

- Qualités de fraîcheur du poisson frais: examen organoleptique
- Altération du poisson: cause et processus d'altération
- Manutention du poisson frais : techniques et méthodes
- Hygiène: pratiques et contamination
- Techniques de glaçage: méthodes, avantages et inconvénients

Module 1.3: Techniques de Transformation, de Conservation et de Commercialisation du poisson. Gestion des sites de Transformation

1 3 1 Formation théorique

Four de fumage

Elle a porté sur les aspects suivants:

Concepts et principe de base de l'aménagement et de l'exploitation des structures de transformation des produits halieutiques :

- -définitions et fonctions structures transformation ;
- -définitions et composantes diagramme de transformation;
- -principe des 7M : matières, matériel, milieu, méthodes, mesures, main d'œuvre et management :

Conception four de fumage



Localisation et compartimentation de la structure de transformation

Construction et aménagement d'une structure de transformation

- matériaux de construction, éclairage, alimentation eau, surfaces et plans de travail, installation de toilettes etc.

Segmentation, équipement et exploitation (selon marche en avant, séparation secteur propre/secteur souillé, transfert de charge, courant de circulation, utilisation précoce et continue froid.)

Assainissement salubrité et hygiène Entretien et maintenance

Diagramme de transformation de produits halieutiques

- Opération unitaire approvisionnement matières premières halieutiques et autres matières consommables
 - o Définition de méthodes matérielles et main d'œuvre utilisée
- Opération unitaire transferts des matières premières halieutiques
 - o Définition des méthodes, matériels et main d'œuvre utilisés
- Opération unitaire réception triage et contrôle qualitatif et quantitatif Définition des méthodes, matériels et main d'œuvre utilisés
- Opération de contamination matières premières halieutiques réceptionnées,
 - o Définition des méthodes, matériels et main d'œuvre utilisés
- Opération unitaire prétraitement

- Définition des méthodes, matériels et main d'œuvre utilisés
- Opération unitaire traitement thermique, séchage, fumage
 - Définition des méthodes, matériels et main d'œuvre utilisés
- Opération unitaire emballage et conditionnement
 - Définition des méthodes, matériels et main d'œuvre utilisés
- Opération unitaire entreposage
 - Définition des méthodes, matériels et main d'œuvre utilisés
- Opération unitaire de nettoyage et de désinfection
 - Définition des méthodes, matériels et main d'œuvre utilisés
- Opération unitaire évacuation effluents et élimination déchets
 - Définition des méthodes, matériels et main d'œuvre utilisés

Etude théorique de commercialisation des produits transformés

- Choix, durée de vie et connaissances de produits transformés
- Promotion et ventes
- Gestion Stocks
- Règles d'hygiène et de salubrité :
- Débat sur l'amélioration du secteur de la transformation

1 3 2 Atelier pratique



La formation complémentaire et pratique permettra aux participants d'avoir une bonne connaissance pratique et théorique des techniques de conservation et de transformation des produits halieutiques

L'atelier de transformation s'appuiera sur les points suivants :

Aménagement et équipement des ateliers de transformation

Conception d'un atelier de transformation

- Amélioration des outils de travail
- Divers types d'emballage – avantages et inconvénients

Procédés de transformation artisanale : Techniques et Etapes

- Le poisson Braisé salé séché (kéthiakh)
- Le poisson Fermenté salé séché (guédj)
- Le poisson Salé séché (Sali)
- Le poisson Fumé séché
- Murex séché (yeet)

Hygiène et nettoyage

- Hygiène corporelle et vestimentaire
- Qualité de l'eau et des produits
- Lutte contre les agents nuisibles (insecticides...)
- Hygiène du matériel et de l'outil de production

Emballage

- Conditionnement plastique



- Conditionnement en carton



Thème II: Sécurité et Surveillance de la Pêche Continentale

Module 2.1: Sécurité de la Pêche Continentale. Techniques et Moyens

Le module a traité des axes suivants

- Les accidents dans les eaux sous juridiction Sénégalaises
- Les types d'accidents et les causes
- Les conséquences des accidents
- Les facteurs des accidents
- La sécurité des embarcations
- L'utilisation des moteurs hors bord
- Les équipements de sécurité
- Les recommandations en cas d'accident
- Le calcul du chargement maximum autorisé
- Le calcul du nombre de personnes autorisé



Type de transport sans sécurité

Types d'accidents et les causes

Accidents	Causes
Chavirement	Fausse manœuvres, surcharges, mauvaise météo
Collision	Présence d'obstacles
Destruction d'engins	Manque de balise des engins - feu lumineux, drapeau
Homme à l'eau	Fatigue, fausse manœuvre pendant la nuit
Voies d'eau	Mauvais calfatage, choc violent, embarcation vétuste ; les vagues
Feu à bord	Promiscuité du carburant et les sources de feu (cigarettes, gaz...)
Egarement	Pannes, manque d'expérience de l'équipage, repère perdu...

Les conséquences des accidents

- Pertes en vies humaines
- Pertes matérielles
- Incapacité temporaire ou définitive du pêcheur
- Dislocation de la famille à cause des difficultés
- Baisse de la contribution au développement du terroir

Les équipements de sécurité

- Gilets ou brassières de sauvetage (deux de plus que le nombre de personnes à bord)
- Deux pagaies
- Un extincteur A, B, C 1 kg pour les pirogues motorisées
- Des bottes en plastique
- Deux lampes torches
- Deux écopés munies d'un bout relié à la pirogue
- Une ancre de mouillage et un cordage adéquat
- Des couteaux
- Un gourdin

Utilisation des moteurs hors bord

Le moteur hors bord doit être en bon état et régulièrement entretenu.

- Dosage recommandé du carburant
- Phase de rodage .huile / carburant.....1/25l
- Phase normale .huile /carburant.....1/100 à 150 l

Calcul du chargement maximum autorisé

Le chargement maximum autorisé à bord d'une embarcation non pontée est déterminé à l'aide de la formule suivante :

$$M = 0,1 \times L \times B \times C$$

Longueur (L) : la longueur totale de l'embarcation, non pontée

Largeur (B) : la distance intérieure mesurée au milieu de l'embarcation

Creux(C) : la distance mesurée au milieu de l'embarcation, du dessus de la quille à la limite

supérieure des fardages.

M étant exprimé en tonnes, L, B, C en mètres.

Exemple : L = 10 mètres

B = 1 mètre

C = 1 mètre

$M = 0,1 \times 10 \times 1 \times 1 = 1$ tonne

Calcul du nombre de personnes maximums autorisé.

Le nombre de personnes maximum autorisé à bord d'une embarcation non pontée peut se calculer par la formule suivante :

$P = 0,1 \times L \times B \times C / 70$

70 kg étant le poids moyen d'une personne.

Exemple : L = 10 mètres

C = 1 mètre

$P = 0,1 \times 10 \times 1 \times 1 / 70 = 14$ personnes

Module 2.2: Surveillance de la Pêche Continentale. Rôle et Importance des Postes de Contrôle et des Brigades de Surveillance

Contenu du module

- Rappel de quelques généralités sur les textes réglementant la pêche au Sénégal (l'accès à la ressource)
- Définition de la surveillance
- Rôle des postes de contrôle
- Importance des Brigades de surveillance

Il est rappelé quelques généralités sur les textes réglementant la pêche au Sénégal, la zone sous juridiction sénégalaise, les eaux continentales, l'accès à la ressource, ensuite la définition de la surveillance avant de décliner le rôle des postes de contrôle et l'importance des brigades de surveillance

Le Poste de contrôle

Il est l'entité la plus décentralisée de l'architecture institutionnelle de gestion des pêches. Son rôle comprend entre autres :

- L'inspection sanitaire des produits de la pêche
- La Collecte et le traitement de données statistiques
- La gestion des conflits et des accidents dans les plans d'eau
- L'animation des Conseils de pêche
- Le contrôle du carburant sous/douane (Essence pêche) là il existe
- L'établissement et le contrôle des permis de pêche
- L'encadrement des acteurs de la pêche artisanale sur les bonnes pratiques de la pêche, l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques en vue d'une gestion durable des pêcheries;
- Sensibilisation des acteurs de la pêche sur l'importance et la nécessité de la préservation de l'environnement et des abris naturels des espèces halieutiques

Les brigades de surveillance

La notion de surveillance dans pêche consiste à suivre, à contrôler et à assurer le respect des lois et règlements régissant les activités de pêche dans les eaux sous juridiction Sénégalaise.

L'Etat du Sénégal, à travers le Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et des Transports Maritimes et ses démembrés veille directement à ce que les capacités de suivi, de contrôle de surveillance soient suffisantes pour appliquer ces lois et règlements



la

et

Une brigade (une équipe ou un comité) de surveillance est une structure composée de pêcheurs ou autres personnes désignées par ses pairs à la suite d'une assemblée communautaire. Toutefois l'agent de pêche n'assure la coordination.

La brigade est mise en place suite à des protocoles d'accord, à des ententes communautaires, à des conventions pour la cogestion, la gestion et l'exploitation d'un plan d'eau.

Elle est chargée de veiller au respect des décisions communautaires, des ententes, protocoles d'accord. , des textes réglementant les activités de pêche ne bénéficient en aucun cas de prérogatives de répression

Thème III: Environnement de la Pêche Continentale

Module 3.1: Environnement et Préservation de l'écosystème de la Pêche Continentale

Le thème III développe la question de l'environnement de la pêche continentale, sa caractérisation, les menaces et les agressions et les stratégies à développer pour la préservation de l'écosystème

Caractérisation de la Pêche Continentale

L'environnement de la pêche continentale est caractérisé par :

- l'eau (fleuve, les marigots, mares, rivières,...)
- La flore aquatique (plantes, herbes, algues, phytoplancton...)
- La faune (animaux, zooplancton,...)
- Les arbres
- Le sol, les roches, les cailloux
- Les campements de pêche
- Les oiseaux

Chaque constituant joue un rôle déterminé pour l'harmonie et le maintien de l'écosystème et de la biodiversité.

Exemples traités

- L'eau est le milieu de vie du poisson. Elle ne doit pas être polluée.
- Les arbres, les plantes, les herbes, les algues servent de refuge, de supports de reproduction et de nourritures aux poissons
- Les arbres autour d'un plan créent un micro climat qui contribue au ralentissement du tarissement précoce. Ils protègent également les plans d'eau contre l'ensablement.
- Les animaux (lamantins, caïmans,..) sont des indicateurs de présence de poissons ou des protecteurs des eaux.

Menaces et agressions

Différents types de menaces et agressions sont notées sur l'environnement continental parmi lesquelles on peut citer

- La surexploitation des ressources (méthodes et pratiques de pêche, effort de pêche)
- La sécheresse
- Le déboisement
- Le manque de crue
- La perturbation du régime des principaux cours d'eau due aux constructions de barrages et aux aménagements hydro agricoles
- La pollution domestique
- L'érosion des berges
- L'obstruction des canaux d'alimentation des mares
- L'ensablement et l'envasement des plans d'eau
- La prolifération de plantes envahissantes (typha, nénuphars, jacinthe d'eau ...)
- La perte des plaines inondables et des niches écologiques nécessaires à la reproduction des ressources halieutiques continentales
- Les routes et ponts vannés munis de grillages (Navel, Thialy Kanel, Hounaré,...)

- le réchauffement ou changement climatique

Stratégies de préservation de l'écosystème



Vis-à vis des barrages

L'atténuation de l'impact négatif des barrages et des aménagements hydro agricoles passe nécessairement par la maîtrise de l'eau par la construction de micro barrages de retenue sur les différents plans du bassin.

Vis-à vis de la surexploitation :

- la sélectivité des engins de pêches
- le repos biologique
- la création de réserves de pêche
- les conventions collectives de gestion des ressources
- la pisciculture
- l'empoisonnement
- la sensibilisation

Vis-à vis du déboisement :

- la mise en place de brigades de surveillance
- la sensibilisation
- le reboisement
- la mise en défens

Vis-à vis de la sécheresse :

- les prières
- les pluies provoquées
- le reboisement

Vis-à vis de la pollution domestique :

- la sensibilisation
- la mise sur pied des brigades de surveillance

Vis-à vis du réchauffement ou changement climatique :

- reboisement
- utilisation de biocarburants ou d'autres sources d'énergie non polluantes

Vis-à vis de l'érosion des berges :

- protection
- aménagement de berges (cordons pierreux)
- reboisement

Vis-à vis de l'obstruction des canaux :

- dragage des canaux

Vis-à vis des lâchers d'eau :

- coordination, information sur la période de lâchage d'eau.



Vis-à vis de l'ensablement et de l'envasement :

- curage et profilage
- reboisement

Vis-à vis de la prolifération de plantes envahissantes :

- éviter les transferts ou l'introduction de plantes envahissantes dans la région
- faucardage
- surveillance, état de veille et vigilance.



Envahissement des berges

Projections et commentaires de dessins illustrés

Des dessins illustrés et commentés sur les différents types d'accidents ,les causes et les conséquences, sur les méthodes et pratiques de pêche, sur la pollution domestique ,sur le déboisement, sur le processus de mise en place des Brigades de surveillance et des cas pratiques ont été projetés et commentés

Observations et Préoccupations

Au cours des discussions, les participants ont eu à exprimer les observations et préoccupations suivantes :

- le manque d'harmonisation des textes réglementant les activités de pêche dans le fleuve qui est un cours d'eau partagé entre les états membres de l'OMVS
- la non disponibilité des gilets de sauvetage dans la région de Matam
- l'absence d'écloserie artisanale pour le ravitaillement en alevins
- le manque de crédits de financements pour les pêcheurs et pisciculteurs
- le coût élevé de l'aménagement des étangs piscicoles
- la productivité des réserves de pêches du fleuve Sénégal érigées depuis plus de quarante années
- l'impact des lâchers d'eau de Manantali sur le régime hydraulique des plans d'eau

Module 3.2: Environnement des espaces aquacoles

L'environnement consiste à étudier la zone d'implantation de la ferme piscicole. Le module a développé plusieurs actions que sont :

L'étude socio-économique :

- quantités de poisson débarquées dans la zone,
- l'appréciation par la population de l'espèce à élever,
- le prix du kilo du poisson à élever,
- quantification des besoins en poisson ;

Le choix du site qui consiste à étudier

- la pédologie du sol,
- la quantité d'eau disponible,
- la qualité de l'eau dont le taux d'oxygène, la température, la turbidité mais également les contaminants tels que les pesticides dans les zones agricoles,
- la présence de prédateurs dans l'eau,
- l'accessibilité du site etc. ;



La recherche de marché :

- le marché est très important car toute production doit être commercialisée pour qu'elle soit pérenne. Ainsi, il est important d'avoir un site accessible où des charrettes ou des véhicules peuvent entrer sans problème pour acheminer la production vers les marchés. Il faut également savoir le prix par période de l'année pour coïncider les récoltes pendant les périodes où le prix du poisson est intéressant et pour exemple au Sénégal cette période correspond au mois de août, septembre et octobre (saison des pluies) etc.

Thème IV: Techniques de Pisciculture et Gestion des fermes aquacoles, des mares, des bassins de rétention artificiels ou naturels

Module 4.1: Techniques de Pisciculture rurale et villageoise

Au démarrage de chaque séance de formation en pisciculture, le formateur a tenu à apporter des précisions sur l'objectif de la formation. Il a ensuite procédé à l'identification du groupe (noms, localité, activités, expérience etc.)

Cet exercice a permis de cerner la physionomie du groupe et de déceler certaines rares personnes qui ont été au contact des activités de pisciculture dans les régions de Matam et de Saint-Louis à Richard Toll ou à Arame et même en Thaïlande.

Il s'est avéré que pour la grande majorité, la pisciculture est une activité méconnue.

Les attentes d'emblée formulées et souvent répétées se résument en deux mots:

- une maîtrise des techniques
- un appui de l'état pour l'aménagement et pour le financement des activités

Méthodologie de la formation

C'est la méthode participative qui a été utilisée tout le long de la session (brainstorming, discussions en plénière, apports d'informations du formateur après chaque séance avec projection des textes et des images par vidéo projecteur ou explication sur feuille padlex.

Approche

Ce chapitre a porté sur le rôle socioéconomique de la pêche au Sénégal contribuant pour

2,4 % du PIB

12 % de celui du secteur primaire.

32 % des recettes d'exportation;

Ce qui lui confère la première place du point de vue du commerce extérieur devant les phosphates et les arachides.

On assiste aujourd'hui à une stagnation sinon à une régression de la productivité de la pêche. En effet, les mises à terre évaluées à 429.000 tonnes en 1992 ont chuté à 355.000 tonnes en 2002, soit une baisse de 16 % en une décennie et une baisse de la consommation des produits de la pêche de 35,4 à 27 kg/an/habitant. La situation est telle que la production ne satisfait plus les besoins et toute demande supplémentaire, plus particulièrement celle résultant de l'accroissement démographique de la population (3 % par an) accentue la pression sur la ressource.

Politique de l'Etat

Conscientes de cette régression des ressources halieutiques marines et continentales, et le Sénégal n'offrant pas à court terme des conditions particulièrement favorables à la production de protéines animales de substitution, les autorités sénégalaises en charge de ce secteur ont entrepris de promouvoir la pêche continentale et l'aquaculture comme une alternative crédible au problème du déficit alimentaire et comme moyen de diminuer la pression de l'effort de pêche sur les stocks marins disponibles.

En application des conclusions des concertations nationales sur la pêche continentale et

l'aquaculture tenues en 2000 et des directives du Chef de l'Etat, relatives au développement de l'aquaculture au Sénégal, le Ministère de l'Economie Maritime a organisé les 8 et 9 Mars 2005, des journées de réflexion sur le développement durable de la pêche continentale et de l'aquaculture. A l'issue de ces journées, les stratégies suivantes ont été dégagées :

- Développer l'aquaculture à travers les bassins de rétention d'eau.
- Aménager environ 2.500 étangs de pisciculture à l'horizon 2015 afin que cette opportunité de création de richesses soit saisie partout dans le pays, permettant aussi à chaque village sénégalais de disposer de sa propre source de protéines animales.
- Développer l'aquaculture marine industrielle.

Un rappel historique sur le développement de la pisciculture dans les pays occidentaux et son introduction en Afrique durant la deuxième guerre mondiale ainsi que les expériences menées au Sénégal a été fait.

L'accent a été surtout mis sur le contexte de l'appauvrissement des biotopes aquatiques aussi bien continentales que maritimes de plus en plus soumis à des pressions de divers ordres (surexploitations, pollutions, changements climatiques et c) et qui incitent au développement de projets aquacoles.)

Plusieurs personnes sont intervenues pour déplorer la situation de la pêche et de la pisciculture dans le nord du Sénégal où sur un cours d'eau de plus de mille kilomètres où les populations n'arrivent pas à pêcher le minimum pour leur survie.

Elles demeurent convaincues que le développement de la pisciculture est une alternative à la pêche pour plusieurs raisons.

- Autant le développement des activités de reboisement ont permis la régénération de certains endroits, autant la pisciculture compte tenu de la forte résilience des espèces en zone sahélienne peut contribuer très rapidement au repeuplement des plans d'eau avec la diminution de la pression de la pêche ou le rejet de juvéniles dans les cours d'eau.
- La valeur marchande du poisson frais a favorablement évolué dans les marchés locaux .Les prix sont beaucoup plus élevés que le poisson de mer et la viande.
- -la valeur nutritive du poisson n'est un secret pour personne, même les médecins conseillent aux diabétiques la consommation de la chair de poisson à la place des viandes

C'est pour tous ces raisons que la formation des acteurs s'est avérée indispensable pour l'atteinte des objectifs.

Le plan de formation s'articule autour de trois parties que sont :

- les techniques d'élevage ;
- et, la gestion d'une ferme piscicole.
- l'environnement piscicole ;
- La formation a porté essentiellement sur les éléments suivants :

Définition de la pisciculture

Cette séance a permis de cerner la définition de la pisciculture avec les modes d'exploitation

Intensive

Semi-intensive

Extensive

Selon le plan d'eau et l'équipement disponible les participants ont compris qu'ils peuvent s'adonner à chacune des modes d'exploitation et que la rentabilité est proportionnelle aux efforts à fournir. Une comparaison avec l'élevage des animaux:

animaux en pâture exclusivement : extensif

animaux en pâture avec renforcement de concentrés : semi intensif

animaux en stabulation permanente : intensif

Dans plusieurs villages, le mode extensif est plus ou moins pratiqué avec des périodes **de** fermeture ou de réouverture des mares pour la pêche

Le poisson :

Les différentes espèces élevées en pisciculture, l'anatomie (études des organes internes et externes) et la biologie (respiration, nutrition, digestion, excrétion, locomotion, reproduction) ont été revues.

L'accent a été mis sur

- **la nature du poisson comme un être vivant**
- **les exigences d'un environnement sain pour sa survie et son développement.**
- **les performances d'élevage ne peuvent enregistrées sans une bonne tenue des élevages.**

Conditions de réussite de la pisciculture

Les conditions minimales qu'il faut réunir pour asseoir une activité piscicole reposent sur :

- **Le promoteur :** motivation, sérieux, disponibilité, capacité managériale, ressources naturelles, matérielles et financières,
- **Choix du site :** sol imperméable, terrain présentant une topographie facile à aménager, présence d'une source d'eau pérenne de bonne qualité présentant un débit suffisant pour les besoins de la pisciculture, accessibilité en toute saison, à l'abri des intempéries.
- **L'environnement socio-économique :** présence d'une expertise pour l'encadrement technique, disponibilité des équipements et des produits à bon marché, possibilité d'écoulement des produits destinés à la vente

La région de Matam présente des grandes potentialités pour le développement de la pisciculture.

Toutes ces conditions évoquées ci-dessus sont réunies

Plusieurs personnes ont manifesté la volonté de s'investir dans la pisciculture et ont même demandé les modalités de mise en œuvre.

Les techniques de construction des supports d'élevage (cages, étangs)

Dans ce volet la formation consiste à enseigner les acteurs sur la construction des infrastructures d'élevage (étangs et cages) ;

LES ETANGS

- débroussailliez le terrain, enlevez les grosses pierres
- enlevez la couche superficielle et réservez-la
- repérez les limites de l'intérieur de la digue au niveau du sol repérez les limites de l'intérieur de la digue au niveau du fond
- creusez à l'intérieur des limites définies par couches de 20 cm (extrémité haute) à 30 cm (extrémité basse)
- servez-vous de cette terre pour façonner la digue, couche par couche et bien tassée formez le talus interne de la digue formez le talus externe de la digue
- ajoutez de la terre arable sur la chaussée et le talus externe de la digue à l'intérieur de l'étang, creusez une petite tranchée de drainage



Techniques de construction des amenés et des sorties des eaux Remplissage des étangs

Amener d'eau

- Construire à travers la chaussée de la digue côté extrémité haute le fond de l'arrivée se trouvant 10 cm environ au-dessus du niveau le plus élevé de l'eau
- Utilisez un tuyau, une tranchée peu profonde ou une écluse
- Creusez une rigole d'amener horizontale menant à l'arrivée d'eau de chaque étang
- Construisez une écluse dans la tranchée d'alimentation

Sortie d'eau

- Le tuyau d'évacuation peut être fait d'une grosse tige de bambou ou d'un tuyau de plastique ou de métal. Il devra avoir environ 10 cm de diamètre. La digue étant beaucoup plus large en bas qu'en haut, le tuyau d'évacuation devra être plus long que le tuyau d'arrivée
- Maintenant, pratiquez une trouée dans la digue de l'étang là où vous voulez aménager l'écoulement. Celui-ci doit faire communiquer la partie la plus profonde de l'étang avec l'extérieur, à travers la digue ;
- Placez des grilles pour empêcher les poissons d'entrer ou de sortir par les amenées et les écoulements d'eau, les détritiques de boucher vos tuyaux

Fertilisation des étangs : (comment fertiliser, quels sont les intrants à utiliser, à quel taux, comment faire du compost, comment savoir que votre étang est bien fertilisé)

- aménagez un râtelier à l'extrémité la moins profonde de l'étang
- remplissez-le de compost, de déjections animales ou de débris végétaux
- tassez bien le tout sous l'eau, jusqu'à la surface de l'eau
- Attendez que l'eau s'enrichisse d'aliments naturels pour les poissons:
- l'eau vire au vert
- elle se trouble

LES CAGES

Pour trouver le meilleur emplacement pour vos cages recherchez:

- un plan d'eau de bonne qualité sur un cours d'eau, une rivière, un lac, un réservoir ou un étang
- une eau plus profonde: il doit y avoir au moins 50 cm d'eau sous la cage
- un courant modéré
- un endroit abrité des vents forts

Pour commencer, contentez-vous de petites cages de 1 x 1 x 1,2 m par exemple (1 m³ d'eau)

- Construisez des cages simples avec les matériaux du bord:
- construisez vos cages avec 4 piquets de bois et du matériau de clôture
- des cages simples suspendues à un cadre flottant
- mieux encore, des cages flottantes suspendues à des flotteurs
- utilisez du treillis ou du filet de pêche de 1,5 cm d'ouverture
- amarrez solidement vos cages flottantes
- Placez dans vos cages des poissons de 8 à 10 cm, de 15 à 20 9 chacun
- Pour élever des tilapias, placez dans chaque cage de 150 à 200 poissons par mètre cube

Production des alevins

- Il vous faudra deux tilapias par mètre carré d'étang
- Ne retenez que des alevins vigoureux d'au moins 5 cm de long
- Procurez-vous des alevins auprès d'une
- Vous pouvez facilement produire vos propres alevins de tilapias:
- aménagez un alevinier de 10 m x 10 m à proximité de vos autres étangs
- fertilisez-le bien jusqu'à ce que l'eau vire au vert placez-y des tilapias adultes, à raison de 20 mâles et de 80 femelles
- fertilisez une fois par semaine pour que l'eau reste verte
- donnez à manger aux gros poissons une fois par jour
- au bout de trois mois, commencez à récolter les alevins les plus gros
- une fois par mois pêchez-les au moyen d'une seine de 1 cm de maille vidangez complètement l'alevinier une fois par an curez-le et réparez-le avant de recommencer

Techniques de transport des alevins;

- Transportez les alevins avec précaution:
- un pot de terre, un seau ou un sac en plastique
- veillez à ce qu'ils soient toujours dans de l'eau propre
- faites en sorte que l'eau reste fraîche, à l'ombre
- si les alevins montent à la surface pour respirer, renouvelez une partie de l'eau avec de l'eau propre et aérez l'eau servant au transport
- en arrivant, vérifiez la température de l'eau de l'étang; si elle est très différente de celle qui a servi au transport, remplacez la moitié de cette eau par de l'eau de l'étang et attendez une demi-heure
- Immergez doucement les alevins les plus vigoureux dans l'étang

Gestion des poissons

Veillez à ce que vos poissons restent en bonne santé:

- ils doivent être bien vifs et nager entre deux eaux
- ils doivent bien manger lorsque vous leur donnez de la nourriture
- dans le cas contraire et tout particulièrement s'ils montent à la surface pour respirer:
- dépêchez-vous de renouveler en partie l'eau de l'étang
- cessez toute fertilisation pendant une semaine
- cessez toute alimentation pendant quelques jours jusqu'à ce que vos poissons aillent à nouveau bien

Alimentation

- Donnez suffisamment à manger à vos poissons:
- au moins une fois par jour, à la même heure
- donnez-leur une alimentation nourrissante et distribuez-la sous forme de pâtée humide
- allez voir s'il y a des restes de nourriture sous les cages et adaptez la ration alimentaire en conséquence
- Veillez à ce que vos cages soient toujours en parfait état:
- dégagez bien les ouvertures pour que l'eau puisse circuler facilement
- s'il y a des trous réparez-les immédiatement
- Cette séance a fait l'objet d'échanges intéressants. Plusieurs intervenants se sont inquiétés des lourdes charges qui risquent de peser pour développer une entreprise piscicole.

Formulation d'aliment :

Pour que les poissons grandissent plus vite, les types de nourriture à utiliser par exemple:

- feuilles tendres et déchets de bananes et de manioc
- balayures de minoterie
- son de riz
- déchets de brasserie
- tourteaux d'arachide ou de graines de coton
- déchets d'abattoir
- déchets animaux
- déchets de cuisine

- légumes et fruits
- gâtés restes d'aliments
- herbe hachée
- Aliment granulé industriel pour poissons dans le cas d'une pisciculture semi intensif et industriel

L'alimentation des poissons : comment nourrir les poissons, quelle est la ration journalière à distribuer, quelle est la fréquence, à quelle heure nourrir les poissons ;

Fertilisez l'eau une fois par semaine pour qu'elle reste verte:

- si vous utilisez du compost, ajoutez-en environ 10 kg pour 100 m²
- si vous utilisez des déjections animales, ajoutez pour 100 m² l'une des quantités suivantes:
de 2 à 3 kg de déjections de volaille
de 8 à 10 kg de la crotte de porc
de 10 à 15 kg de bouse de vache
- si vous n'utilisez que des déchets végétaux, veillez à ce que le râtelier de fertilisation soit plein
- tassez bien ce matériau dans chaque râtelier

Donnez à manger à vos poissons une fois par jour en utilisant des sous-produits et des déchets d'origine locale:

- tôt le matin ou en fin d'après-midi à la fraîche
- de préférence à la même heure chaque jour
- donnez à manger au même emplacement et repérez-le
- allez régulièrement vérifier s'il y a des restes de nourriture et adaptez la ration alimentaire en conséquence

Contrôle de la croissance des poissons :

- comment contrôler la croissance des poissons élevés,
- quelles sont les techniques à utiliser,
- quelle est la fréquence de contrôle par cycle,
- comment réajuster la ration journalière par rapport à la croissance ;
- pathologie des poissons (comment savoir que les poissons ne sont pas en bonne santé, quoi faire en cas de maladie)

Récolte des étangs:

- Quand récolter les poissons,
- comment les récolter,
- les différents engins utilisés

Au bout de 5 mois, commencez à prélever chaque semaine quelques gros poissons. Au bout de 6 mois, prélevez de plus en plus de poissons jusqu'à ce que la récolte soit terminée. Ne récoltez que ce qui peut être consommé ou vendu en une journée. Placez les alevins récoltés dans une cage, un filet ou un petit bassin. Vendez-les ou utilisez-les vous-même le plus rapidement possible. Choisissez votre méthode de récolte en fonction de la quantité d'eau disponible et de la quantité de poisson que vous souhaitez prélever:

- ne vidangez pas d'eau du tout: servez-vous d'une épuisette (maille de 3 à 3,5 cm pour les gros poissons)
- vidangez une partie de l'eau, en vous servant également d'une épuisette
- vidangez complètement l'étang; capturez tout le poisson et curez le fond de l'étang
- si vous vous servez d'un moine, vous pouvez également récolter à l'intérieur de l'étang ou à l'extérieur si vous disposez d'une cage à récolter

Récolte en cage

- -Quand récolter les poissons,
- -Comment les récolter,
- -Les différents engins utilisés

Récoltez vos poissons au bout de 6 à 7 mois: servez-vous d'une épuisette pour prélever une partie des poissons

Pour cela, amenez la cage flottante jusqu'à un endroit peu profond

Techniques de conduite des élevages

Les productions d'alevins et de pré grossissement en étang et de production de fingerlings et de poissons marchands en cages et en étangs : chaulage, mise en eau, nourrissage, fertilisation, pêche, pesée, sexage et manipulation des poissons, transport et suivi des mortalités, la vente des poissons. Les techniques d'entretien des fermes en étang et en cages flottantes : nettoyage des étangs, vidange, curage, entretien régulier des cages, renouvellement du matériel.

Cette séance a été captivante, les discussions et questions ont porté sur la biologie du tilapia, mode de reproduction, incubation buccale, régime alimentaire, les techniques d'alimentation, de pêche et de transport à tous les stades de l'élevage aussi bien au niveau des cages et des bassins piscicoles.

Module 4.2: Organisation et Gestion des fermes piscicoles et des espaces aquacoles

L'entretien de votre étang

- Vérifiez chaque jour le niveau de l'eau ainsi que les grilles
- Empêchez les plantes d'eau de proliférer
- Coupez régulièrement l'herbe de la digue
- Réparez immédiatement toute fuite d'eau
- Éliminez les prédateurs des poissons
- Empêchez le gros bétail de piétiner la digue
- Ne vous baignez pas dans vos étangs

Pisciculture intégrée

- Élevez canards, poulets et porcs près de vos étangs et, chaque jour, poussez leurs déjections dans l'eau pour qu'elle reste verte:
- Veillez à ne pas mettre trop de fumier dans vos étangs

Pour 100 m² d'eau utilisez au maximum le fumier:

de 4 à 5 canards ou

de 5 à 8 poulets ou

de 1 à 2 porcs

Il vous sera plus facile d'arroser votre jardin s'il est proche d'un étang

- Vous pouvez aussi faire pousser des légumes sur la digue de vos étangs
- Vous pouvez utiliser la boue du fond de votre étang pour fertiliser vos jardins

Les déchets végétaux font du compost excellent Ils peuvent également servir d'aliments pour vos poissons et d'autres animaux

Après récolte

Si vous avez vidé toute l'eau,

- Vous pouvez nettoyer le fond de votre étang.
- Ne laissez pas le fond devenir trop sec. S'il devient trop sec, il risque de se craqueler et, dans ce cas, il retiendra mal l'eau lorsque vous remplirez de nouveau votre étang.
- Réparez la digue, désherbez et coupez l'herbe autour de votre étang.

Si vous trouvez des fuites dans la digue, ou au niveau de l'arrivée, de l'écoulement ou du trop-plein, bouchez-les avec de la bonne terre argileuse.

Thème 5: Législation des pêches Continentales et de l'Aquaculture, Sensibilisation sur les tentatives d'Harmonisation, Anticipation et prévention des conflits

Module 5.1 : Législation de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture, Sensibilisation sur les droits d'accès à la ressource

Le nouveau code de la pêche et de l'aquaculture appelé à abroger et remplacer la loi n°63 – 40 du 10 juin 1963 a été élaboré et ensuite validé par toutes les instances de décision concernées ; la dernière étape étant celle des Chambres Parlementaires.

La formation dans son contenu a prévu la revue des dispositions suivantes :

Section pêche

Information et commentaire du code

Sensibilisation sur l'usage des engins autorisés

Sensibilisation sur l'usage des engins prohibés

Sensibilisation sur l'usage des maillages autorisés

Sensibilisation sur les tailles et les poids minima autorisés

Le droit d'accès

Définition

Catégories

Commerciale

Scientifique

Sportive

Conditions d'obtention

Conditions d'utilisation



Exploitation des plans d'eau

Section Aquaculture

Information sur la mise sur pied d'une commission consultative de l'aquaculture
Information et sensibilisation sur l'institution de demande ou de permis d'installation
d'établissements aquacoles
Conditions de délivrance du permis
Condition d'exploitation des espaces et établissements aquacoles
Respect du cahier de charge définissant ces conditions

Module 5.2 : Renforcement organisationnel et managérial des Organisations Professionnelles ; les CLP, rôle, importance et composition – Sensibilisation sur les tentatives d’Harmonisation, Anticipation et Prévention des Conflits

5 2 1-Renforcement organisationnel et managérial des Organisations Professionnelles

Diagnostic des organisations professionnelles

- Forces
- Faiblesse

Profil de l’organisation type

- Mission
- Objectif

Fonctionnalité de l’organisation

- Ressources humaines
- Réactivité
- Réponses aux attentes des membres

Fonctionnement de l’organisation

- Rôles des membres
- Equipement
- Ressources

Gestion de l’organisation

- Financière (comptabilité, contrôle, etc....)
- Management
- Coopération

5 2 2 Conseils locaux de pêche

- Définition
- Conditions de création
- Composition
- Structure du bureau
- Instances de concertation
- Rôle



5.2.3 Sensibilisation sur les tentatives d'Harmonisation ; Anticipation et Prévention des Conflits

- Information sur les tentatives des Etas riverains pour l'harmonisation de la réglementation de la pêche sur le fleuve
- Sensibilisation sur les principes d'harmonisation en tant que base de cogestion et de développement durable des ressources
- Diagnostic des différentes sources potentielles des conflits
- Analyses de chaque cas de conflit
- Stratégies de prévention e conflit
- Politiques de prévention de conflit



Immatriculation des pirogues. Une étape vers l'harmonisation.

VII Résultats attendus

Dans le contexte actuel de la Pêche Continentale et l'Aquaculture dans la région de Matam, il est devenu difficilement concevable de vouloir initier des actions et programmes de développement durable sans la participation des organisations professionnelles.

Leur implication en tant que bénéficiaires dans la mise en œuvre des politiques sectorielles, constitue un élément caractéristique de l'évolution du secteur pêche.

Cependant, si les acteurs à la base veulent s'inscrire dans cette démarche participative de la gestion des pêches, il sera nécessaire, voire indispensable qu'ils puissent se doter ou être dotés des connaissances utiles leur permettant de jouer de manière responsable leur rôle .

C'est l'une des raisons fondamentales qui a conduit les autorités de l'OMVS et de la DPC à initier et appuyer le programme de formation des acteurs de la pêche dans cette région.

Les participants à cette session ont pris conscience que, les acquis de la formation dépendront en grande partie la prise des décisions dans le cadre de l'amélioration de leurs moyens d'existence durable.

Ils l'ont manifesté à travers l'intérêt et l'engagement dont ils ont fait montre tout au long des sessions

Certains n'ont pas hésité d'ailleurs à délaissier leurs activités professionnelles et d'autres leurs obligations ménagères pour marquer leur présence à la formation.

C'est ce qui a été rassurant dans l'évaluation des résultats attendus de chaque thème dispensé et de leur impact aussi bien sur les acteurs, leurs secteurs d'activités, la ressource, que sur l'environnement etc.

Ces résultats sont présentés comme suit:

THEME 1: Pratiques de pêche responsable. Techniques de pêche améliorées, de Conservation, de Transformation et de commercialisation du poisson

MODULES	RESULTATS	IMPACTS
<p>Module 1.1</p> <p>Pratique de Pêche Responsable techniques de pêche améliorée et Code de conduite</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les acteurs ont pris conscience de la situation du secteur de la pêche, et de l'état des stocks halieutiques disponibles -Les acteurs ont été sensibilisés sur la part de responsabilité qui leur incombe dans la perspective d'une pêche durable -Ils ont pris pour acquis que chaque acte posé en direction du milieu ou en direction de la ressource peut avoir des conséquences graves pour la survie de la communauté -Les acteurs ont assimilés les différentes pratiques responsables à adopter dans l'exercice de leurs activités -Ils ont été sensibilisés sur les attitudes et comportements irresponsables qu'il faut bannir tel que les rejets non contrôlés, la capture des espèces immatures, l'utilisation d'engins de pêche prohibés et de la pratique de méthodes de pêche à effet destructeur -Les acteurs sont déterminés à apporter aux techniques de pêche traditionnelles les améliorations nécessaires en matière de sélectivité, de conformité de maillage du sur dimensionnement des engins -Un code de conduite responsable a été discuté quand à la pertinence et son opportunité. Il a été conçu et porté à la validation des 6 groupes de pêcheurs 	<ul style="list-style-type: none"> -Les stocks de poisson menacés connaîtront une baisse de leur taux de destruction incontrôlé de 10 à 12% -Les pertes post capture vont diminuer considérablement jusqu'à près de 15 à 20% -La capture des juvéniles et des immatures sera éradiquée à environ 60 à 80% -La régénération de la ressource, conséquence de tous les facteurs ci-dessus, s'inscrira sur une courbe ascendante évaluée entre 7 à 11% par an -Les mises à terre suivront cette même tendance avec près de 10% par an -Le revenu du pêcheur pourrait en finalité subir une amélioration notable tournant autour de 8 à 10% par an

MODULES	RESULTATS	IMPACTS
<p>Module 1.2</p> <p>Techniques de conservation du poisson frais et Commercialisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les acteurs ont été sensibilisés sur la précarité des techniques traditionnelles, jusqu'à ce jour utilisé -Ils ont pris conscience des dangers d'une mauvaise conservation sur la qualité, l'hygiène des produits et la santé des consommateurs -Ils ont acquis les connaissances nécessaires à l'application correcte des méthodes de conservation par la glace -Ils ont bénéficié des acquis relatifs à la mise en place d'une chaîne de froid, allant de la capture aux points de vente -Ils ont fait connaissance avec les différents équipements individuels de conservation mais aussi des différentes infrastructures à mettre sur pied au niveau des sites de débarquement -Ils ont acquis la notion de qualité-prix jouée dans le processus de conservation 	<ul style="list-style-type: none"> -Les pertes poste capture vont diminuer à plus de 75% -La qualité des produits débarqués sera nettement améliorée -La qualité des produits au niveau des différents points de vente sera améliorée -La valeur commerciale des produits connaîtront une hausse de 10 à 15% par rapport aux prix actuels -De nouveaux circuits de commercialisation seront créés pour atteindre d'autres consommateurs -Le revenu des acteurs sera augmenté -Les conditions d'existence durable seront améliorées -Plusieurs emplois seront créés -Les techniques de commercialisation de produits halieutiques frais sont améliorées et renforcées ; -Les techniques et technologies de conservation des produits halieutiques frais sont améliorées et renforcées

MODULES	RESULTATS	IMPACTS
<p>Module 1.3</p> <p>Transformation du poisson (Techniques, Conservation et Commercialisation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les actrices ont acquis les connaissances théoriques et pratiques des techniques de transformation du Kethiakh, du fumé, du salé séché, principaux produits du secteur -Elles ont fait connaissance des différents équipements individuels tels que les bacs de saumurage, les clefs de séchage etc., les équipements de protection -Elles ont aussi été initiées sur l'importance d'un site de transformation et son rôle dans le développement des activités de la transformation -Les actrices ont été sensibilisées et formées sur les notions de qualité et d'hygiène des transformatrices et du site -Elles ont acquis les outils nécessaires pour une bonne gestion des sites -Elles ont acquis les connaissances sur les méthodes et techniques de conservation des produits transformés -Elles ont été formées sur les concepts de transport avec les différents contenants et types d'emballage utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> -80% des produits issus des pertes post captures seront désormais utilisés comme matière première pour la transformation -60% des produits provenant des méventes du mareyage seront absorbés par la transformation -Une grande partie des produits venant des zones maritimes à surproduction peut être utilisé dans les sites -La production de produits transformés peut atteindre une croissance de 6 à 13% par an -Les emplois créés seront estimés à près de 30 par an et par site traditionnel et à près de 70 si le site est amélioré -Les revenus des actrices sont nettement en hausse avec une croissance de 5 à 10% par an -Les conditions d'existence durables sont créées et vont évoluer à un rythme de plus de 10% par an -Des opportunités de pénétration des produits dans d'autres marchés -Les compétences et les capacités techniques et technologiques de transformation de produits halieutiques, de conservation et de commercialisation de produits transformés sont améliorées et renforcées ; -Les capacités d'aménagement et d'exploitation des sites de transformation de produits halieutiques sont améliorées et renforcées

THEME 2:**Sécurité et Surveillance de la Pêche Continentale**

MODULES	RESULTATS	IMPACTS
Module 2.1 Pratique de Pêche Responsable techniques de pêche Améliorée et Code de conduite	<p>-Les acteurs sont sensibilisés sur la nécessité d'une sécurité de pêche correcte, sur les avantages (en cas de dangers) lorsqu'elle est respectée, sur les inconvénients qui en découlent en cas de non respect</p> <p>-Ils ont été formés sur les différents moyens et techniques utilisés à bord (tels que les lampes, les cordages, lampe ancre, cire, couteau, botte etc.)</p> <p>-Ils ont été informés sur les normes de sécurité normalisées à adopter en pêche</p> <p>-Les acteurs ont été sensibilisés sur l'obligation du port gilet de sauvetage ainsi que sur la réglementation qui la sous-tend</p> <p>-Les acteurs ont reçu la formation sur les notions de navigation sur le fleuve, les balisages, les signalisations etc.</p>	<p>-Les acteurs auront acquis le réflexe de s'équiper en matériel de sécurité pour la navigation et pour des personnes à bord</p> <p>-Près de 35% des accidents sur les plans d'eau seront réduits</p> <p>-L'équipement de pêche (engin, filets) connaîtra un taux de préservation et de sauvegarde avec une tendance sécuritaire de près de 6 10% par an</p> <p>-Les temps de pêche auront augmenté de plus de 25% par rapport à la normale</p> <p>-Les pertes en vie humaines seront réduites considérablement</p> <p>-La notion de sécurité à bord, augmentera la productivité de pêche de l'ordre de 15%</p> <p>-Les conditions de travail seront améliorées et les mises à terre seront augmentées</p> <p>-Les revenus des pêcheurs connaîtront une hausse et les moyens d'existence améliorés</p>

MODULES	RESULTATS	IMPACTS
<p>Module 2.2 a</p> <p>Surveillance de la pêche continentale</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les acteurs sont informés sur la notion de surveillance des pêches -Ils sont sensibilisés sur la nécessité de veiller sur les pratiques de pêche -Ils ont conscience qu'à travers la surveillance la ressource sera préservée de l'exploitation abusive -Les acteurs ont acquis le réflexe de lier la surveillance aux conditions de régénération de la ressource -Ils ont accepté de s'adapter aux conditions de sécurité liées à la surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> -Les pratiques de pêche illicites seront réduites de près de 30% par an -Les méthodes de gestion de la ressource seront considérablement améliorées -Les pêches des immatures et des juvéniles seront délaissées -Les réserves de pêche seront mieux protégées -la régénération de la ressource sera assurée -Les espèces menacées pourront se développer

MODULES	RESULTATS	IMPACTS
<p>Module 2.2 b</p> <p>Rôle des Brigades Surveillance</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les acteurs sont sensibilisés sur le rôle de veille des brigades de surveillance dont les membres sont choisis par eux mêmes et parmi eux -Ils sont informés que les brigades n'ont pas de prérogatives de répression mais seulement de persuasion -Les brigades de surveillance sont mieux acceptées dans leur rôle -Les brigades de surveillance contribuent à la préservation durable de la ressource 	<ul style="list-style-type: none"> -La ressource sera mieux préservée -Les conditions de régénération et de repeuplement seront nettement améliorées -Les engins de pêche prohibés seront éradiqués à plus de 30% par an -La sécurité sera sensiblement améliorée -La production de pêche connaîtra une hausse estimée à près de 15% annuellement -Les conditions d'existence durable des acteurs seront améliorées

MODULES	RESULTATS	IMPACTS
<p>Module 2.2 c</p> <p>Rôle des Postes de Contrôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les acteurs connaissent mieux le rôle des PC en tant que structure officielle représentant les autorités de la pêche -Les acteurs sont sensibilisés sur le rôle de conseiller technique des PC pour les accompagner dans leur processus de développement -Ils sont conscients de la responsabilité des PC dans les domaines de contrôle des pêcheries et d'application de la réglementation dans les systèmes d'exploitation des plans d'eau -Les acteurs ont pris conscience que les PC sont chargés de veiller à l'utilisation d'engins et méthodes de pêche autorisée -Enfin ils sont informés du rôle de répression dont ils ont la charge pour tout manquement à la réglementation des pêches 	<ul style="list-style-type: none"> -Les acteurs seront mieux encadrés par les PC -Ils seront plus respectueux envers les PC en tant que démembrement de l'administration -Ils seront plus conformes vis à vis des règles d'exploitation (engins et méthodes prohibés) -Les plans d'eau seront mieux gérés et plus rationnellement exploités -La ressource sera mieux protégée -La sécurité de pêche sera mieux observée -Les activités génératrices de revenus connaîtront une amélioration grâce à l'encadrement des PC -Les produits de pêche seront mieux valorisés et les pertes post capture subiront une baisse notable

THEME 3: Environnement de la Pêche Continentale et l'aquaculture

MODULES	RESULTATS	IMPACTS
<p>Module 3</p> <p>Environnement de la Pêche Continentale et l'aquaculture</p>	<p>-Les acteurs ont été sensibilisés sur les effets d'un environnement propices à l'évolution durable des pêcheries continentales</p> <p>-Ils ont pris conscience de l'impact des facteurs multidimensionnels sur l'écosystème à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> * la perte des plaines d'inondation * la perte du couvert végétal * l'effet des ouvrages hydro agricoles * l'effet des plantes envahissantes <p>-Les acteurs ont été enfin sensibilisés sur les incidences de la pollution due à:</p> <ul style="list-style-type: none"> * la pollution domestique * la pollution industrielle 	<p>-Les acteurs seront déterminés à mener des actions de reboisement pour rétablir les écosystèmes des aires inondables</p> <p>-ils procéderont à la gestion ds déchets ménagers qui ne seront plus déversés sur les plans d'eau</p> <p>-Ils seront mobilisés dans la lutte contre les plantes envahissantes</p> <p>-Les industriels procéderont à la maîtrise de l'évacuation des déchets et pesticides</p> <p>-Les points de communication entre les marres et le fleuve seront restaurés</p> <p>-Des actions de lâcher d'eau seront programmées en vue d'apporter des solutions aux problèmes d'assèchement et de salinité de certaines zones de pêche</p>

THEME 4: Techniques de Pisciculture et Gestion des fermes aquacoles, bassins artificiels et natures, marres.

MODULES	RESULTATS	IMPACTS
<p>Module 4</p> <p>Techniques de Pisciculture et Gestion des fermes aquacoles, bassins artificiels et natures, marres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Près de 400 acteurs ont été initiés aux techniques de pisciculture rurale -Ils ont été formés aux actions de repeuplement des espèces aquacoles -Ils ont été sensibilisés sur le rôle de cette activité comme appoint à la pêche et voie de reconversion professionnelle -Les acteurs ont pris conscience de la facilité de pratiquer la pisciculture sans investissements majeurs -Les acteurs sont disposés, avec un minimum d'encadrement, à intégrer la pisciculture dans leurs activités génératrices de revenus -Ils ont été formés à la conception et à l'organisation des fermes -Ils ont été sensibilisés dans les méthodes de gestion et de mise en valeur des espaces aquacoles (bassin de rétention, marres) 	<ul style="list-style-type: none"> -Près de 200 acteurs auront débuté des activités de pisciculture en moins de deux ans -Les espaces aquacoles disponibles seront valorisés -La technique des cages flottantes sera adoptée au large de plusieurs villages riverains -Le potentiel de production de poisson sera sensiblement augmenté de près de 15% annuellement -L'allègement de la pression sur les stocks halieutiques conduira à une nette amélioration du processus de repeuplement des plans d'eau -De nouvelles créations d'emplois seront effectives à raison de 30% par an -Le niveau de condition de vie des acteurs impliqués sera amélioré -Un circuit de commercialisation des produits de l'aquaculture sera mis en place et développé en moins de deux ans

THEME 5

Législation de la pêche Continentale et de l'aquaculture. Sensibilisation sur les tentatives d'harmonisation - Anticipation et prévention des conflits

MODULES	RESULTATS	IMPACTS
<p>Module 5.1 Législation de la pêche et de l'aquaculture. Sensibilisation sur les droits d'accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> -600 acteurs environ ont assimilés les contenus principaux des différents aspects du code de la pêche continentale révisé -Ils ont été sensibilisés sur le rôle que joue le code en tant qu'instrument de réglementation et de gestion de la pêche continentale et de l'aquaculture -Ils ont été conscients de la nécessité et la rigueur qu'il faut apporter au respect de son application -Les acteurs ont pris conscience que le code appliqué devient un facteur de promotion de leurs activités de pêche -Les acteurs ont été sensibilisés sur le droit d'accès à la ressource en tant qu'instrument de gestion et de régulation de la pêche -Les acteurs ont accepté et adopté le principe du droit d'accès comme un devoir citoyen à la participation concertée de la promotion de la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> -Les acteurs dans leur grand ensemble seront acquis aux dispositions du code de la pêche -Le droit d'accès sera reconnu et accepté -Les pêcheries seront mieux gérées -Les infractions de pêche seront réduites sensiblement -La surveillance des pêches et le rôle des brigades redeviendront une priorité de la gestion des pecheries -La ressource sera mieux exploitée -Les captures verront leur potentiel augmenter -Les conditions socioéconomiques des acteurs seront améliorées

MODULES	RESULTATS	IMPACTS
<p>Module 5.2</p> <p>Renforcement Organisationnel et Management des Organisations professionnelles. Les CLP. Harmonisation et prévention des conflits</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les organisations ont acquis les connaissances leur permettant de rendre fonctionnelles leurs structures -Elles sont sensibilisées sur la nécessité de se renforcer dans des activités de management, de recherche de partenariat etc. -Elles ont eu conscience que l'une de leurs forces réside entre autres, dans leurs capacités de négociation face aux grands décideurs -Elles ont été sensibilisées dans les domaines de l'harmonisation de la réglementation de la pêche dans le Fleuve -Elles ont été informées de grandes avancées que les Etats concernés sont entrain d'accomplir dans ce sens et se sont déclarées solidaires à cette entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> -Les intérêts du secteur de la pêche seront mieux intégrés dans le domaine de la cogestion des ressources -Les O P seront mieux impliquées dans les prises de décision touchant de près la politique de développement de leur secteur -Les conflits entre pêcheurs de localités voisins seront évités et leurs causes éradiquées -Les conflits entre pêcheurs des deux rives seront évités et traités dans le cadre des conseils locaux de pêche -Les organisations seront déjà disposés á adopter une charte sur l'harmonisation de la pêche

VIII Recommandations

A l'issue de la session de formation et de renforcement des capacités des acteurs de la pêche de Matam, les participants ont adressé aux autorités de l'OMVS les recommandations suivantes pour les accompagner dans leurs activités de redynamisation et de promotion de leurs pêcheries:

- La maîtrise de l'eau par la construction de micro barrages de retenue d'eau
- Le curage et le reprofilage des mares et de leurs canaux d'alimentation
- Le désensablement des plans d'eau
- La construction d'écloseries artisanales pour le ravitaillement d'alevins dans les deux départements Matam et Kanel
- La mise en place de crédits de financements pour les professionnels de la pêche
- La création d'un centre de formation des pêcheurs, pisciculteurs, transformatrices et mareyeurs
- La création d'une maison des pêcheurs à Kanel
- La dotation en gilet de sauvetage et équipement de sécurité
- Le renforcement de capacités en gestion de projet
- Le renforcement de capacités en techniques d'élaboration de projet
- La promotion de la pisciculture à travers des micro projets villageois
- Le développement du secteur de la transformation par la construction de sites de transformation et d'équipement améliorés
- Le développement du secteur du mareyage par la mise en place de petites infrastructures d'accueil et d'accompagnement pour la conservation du poisson
- La maîtrise de l'eau par la construction de micro barrages de retenue d'eau
- La création d'un centre polyvalent de formation et de vulgarisation des métiers de la pêche à Matam
- La mise sur pied sous l'impulsion de l'OMVS des conventions collectives de gestion des ressources halieutiques à l'échelle sous régionale.

XI Dispositions Finales

La mise en œuvre des dispositions finales prévoyait :

- Un voyage d'études des leaders des organisations professionnelles
- La remise des attestations

9.1 Voyage d'études

Organisation

Le voyage d'étude sanctionnant la formation a été organisé et exécuté conformément aux dispositions du contrat. Initialement prévu dans la semaine du 30 août au 04 septembre 2009, il n'a pu avoir que les 14 et 15 septembre 2009. Ceci en raison de la forte pluviométrie qui a sévié dans la région durant cette période. St Louis qui se caractérise par l'importance de ses activités de pêche, le dynamisme de ses organisations professionnelles et enfin par la diversité de ses infrastructures d'accompagnement a été choisi.

Les participants ont été sélectionnés parmi les responsables des 10 groupes de la formation sur proposition des structures organisationnelles de Matam sur la base de 6 pêcheurs et de 2 femmes mareyeurs et 2 femmes formatrices.

Toutes les dispositions relatives au transport, à l'accueil et à l'hébergement ont été prises en relation avec le service des Pêches de St Louis et l'organisation des Acteurs Emergents des Pêcheries du Sénégal dont le Président National a fait le déplacement depuis Dakar pour cette occasion.

Agenda

Le 14 sept 2009

Départ Matam	06heures
Arrivée à St Louis	13heures
Accueil et Installation	14heures
Visite des infrastructures	14h30 – 18h30

Le 15 sept 2009

Séance de travail	10heures – 14heures
Départ St Louis	16heures

Déroulement

La première journée a été marquée par la visite des infrastructures de pêche de St Louis :

- Les sites de transformation, leurs équipements, leurs méthodes d'organisation, les processus de transformation
- Les sites de débarquements avec leurs magasins de dépôt d'équipement
- Les infrastructures d'accueil à savoir ; les quais, les équipements de conservation et de conditionnement
- Les points principaux de vente du poisson
- Etc.

Les acteurs de la pêche de Matam, accompagnés par les représentants des organisations St Louisiennes ont eu à s'entretenir avec les professionnels de chacun des secteurs d'activités visités.

Au cours de cette rencontre, ils se sont félicités de l'initiative d'une telle opportunité ; ce qui est tout à l'honneur de l'OMVS.

Ils ont saisi cette possibilité d mieux se connaître, de discuter de la situation de leurs activités respectives.

9 2 Remise des attestations

Des attestations intitulées « Diplôme de participation » ont été conçues et portées à la signature de l'OMVS et à celle de la DPC pour validation.

Elles seront remises, au cours d'une cérémonie officielle prévue le 07/10/09 à Matam., aux acteurs de la pêche ayant suivi la formation

La cérémonie se déroulera sous les présences effectives des Autorités de l'OMVS, de la DPC, de la Gouvernance et des élus locaux.



Annexes

- A.1** Liste des GIEs impliqués
- A.2** Liste des participants
- A.3** Manuel de pêche et de pisciculture
- A.4** Document voyage d'études
 - PV de rencontre
 - Listes des membres de la délégation
- A.5** Modèle d'attestation
- A.6** Discours de clôture du PGIRE

Cérémonie de Clôture du Programme de Formation et de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Pêche de la Région de Matam – République du Sénégal <<Sous Composante pêche traditionnelle du PGIRE>>

- Monsieur le Gouverneur de Matam ;
- Monsieur le Directeur de la Pêche Continentale de Sénégal,
- Monsieur le Coordinateur de la Cellule Nationale de l'OMVS,
- Messieurs les Directeurs des Services Techniques,
- Messieurs les Experts du Cabinet « Action pour un Développement Concerté » ici présents,
- Mesdames, Messieurs les Experts et Honorables invités

La tenue de cette rencontre, à Matam, m'offre l'agréable occasion de vous transmettre les vives félicitations et les sincères encouragements de Mr le Président du Conseil des Ministres Mr Amell Sow et de Mr Mohamed Salem Ould MERZOUG Haut Commissaire de l'Organisation pour la mise en valeur du Fleuve Sénégal.

Par la même occasion, il m'échoit l'honneur d'adresser ces remerciements, en nos noms tous, la grande famille OMVS réunie, au Gouverneur et aux élus locaux.

Cette grande mobilisation des plus hautes autorités traduit l'engagement de toute la région à soutenir de Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages multiples du Bassin du Fleuve Sénégal.

Mesdames et Messieurs

Le Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples (PGIRE) vise à renforcer les capacités de développement durable des populations du Bassin, à raffermir l'intégration et pérenniser les fondations du processus du développement participatif. Il s'inscrit dans la nouvelle stratégie de l'OMVS consistant à engager, suivant une approche inclusive, un programme de développement à long terme et réduire ainsi la pauvreté.

Ce programme qui profitera ç l'ensemble des Etats riverains sera exécuté en deux phases et dont la première en cours est articulée autour de 3 composantes. La principale est celle relative à la mise en valeur des ressources en eau au niveau local (96,4 millions de dollars) avec Développement de la petite hydraulique, l'Amélioration de la Pêche Traditionnelle, la Protection des Ressources en Eau et la Lutte contre les maladies Hydriques.

Notre présence rencontre constitue une occasion de constater, partager et apprécier en toute sincérité et avec une responsabilité constructive les résultats du programme de formation et de renforcement de capacité des Acteurs de la pêche de la région, qui s'est déroulé aux mois d'août et septembre passés ;

Pour rappel, la sous composante « Amélioration de la pêche traditionnelle » relève de la composante 2 du PGIRE et a pour objectifs de :

- Promouvoir les pratiques durables dans le domaine de la pêche et de la production piscicole à travers l'organisation et la formation des acteurs de la filière ;
- Faciliter l'accès des pêcheurs aux matériels et équipements de pêche adaptés aux conditions de leur milieu de vie (régime hydrologique des cours d'eau) ;
- Réaliser des infrastructures de pêche (débarcadères, aires de transformation, fours de fumage etc.) en vue d'assurer une meilleure conservation et distribution des

produits de la pêche.

Concernant le domaine spécifique de la formation et du renforcement de capacité des acteurs, l'objectif recherché est de :

- Réduire la pression de la pêche au niveau du fleuve Sénégal et des principaux plans d'eau ;
- Etudier les engins de pêche autorisés ;
- Lutter contre le gaspillage des ressources halieutiques ;
- Démontrer le caractère destructeur des engins prohibés ;
- Promouvoir le suivi évaluation de la production halieutique par la mise en place des points de collecte de données.
- Promouvoir les techniques de conservation et de commercialisation du poisson frais ainsi que les techniques de transformation, conservation et commercialisation du poisson ;
- Assurer la sécurité et la surveillance de la pêche continentale ; préserver l'environnement et l'écosystème de la pêche Continentale ;
- Faire comprendre aux organisations de pêcheurs, la composition et le fonctionnement des instances (Bureau et Assemblée Générale) ;
- Augmenter les compétences des leaders dans la gestion des conseils et autres organisations de pêcheurs ;
- Rendre accessible et faire comprendre le contenu des textes législatifs et réglementaires sur la pêche continentale aux acteurs de la filière ;
- Former les professionnels du secteur dans les techniques de pisciculture ;
- Mettre au point des aliments piscicoles performants et peu coûteux ;

Dans cette perspective, le cabinet ASDEP vient de terminer le programme de formation et de renforcement de capacité des acteurs de la pêche de la région.

C'est ainsi que durant deux (2) mois, les experts formateurs du cabinet et les participants ont échangé sur plusieurs modules relatifs aux problèmes communs et spécifiques à la corporation.

Au total **523 pêcheurs/pisciculteurs** ont été formés sur une prévision de 600 soit le taux de 88%,

92 mareyeurs formés sur une prévision de 70 soit le taux de 131%

90 transformatrices formés sur une prévision de 70 soit le taux de 128%

Notre organisation est sûre que cette formation a permis de jeter les bases d'une gouvernance fondée sur le dialogue, la concertation et le consensus.

L'OMVS a besoin de nous pour continuer à prospecter et à faire des propositions concrètes sur le devenir de la pêche afin de parvenir à un mieux être des acteurs de la filière.

A cet effet, notre responsabilité historique est engagée et nous devons l'assumer en exigeant une gestion optimale des lois, des infrastructures et équipements qui seront mis à notre disposition.

C'est sur cette note d'espoir que **je vous remercie de votre aimable attention.**